

PLF 2027

Les principales réformes fiscales

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 prévoit plusieurs évolutions du dispositif fiscal national, avec une attention particulière portée à l'économie numérique et à l'exploitation des ressources minières. Par ces mesures, les pouvoirs publics entendent mieux encadrer certaines activités économiques, préciser les obligations déclaratives des opérateurs et réorganiser les prélèvements liés à l'exploitation du sous-sol. Le texte comporte également des dispositions relatives à l'investissement, au logement, à la régularisation fiscale et aux avantages accordés à certains secteurs. P 3

- **Plus de 17 800 milliards de DA de dépenses prévus**
- **Ouverture de 125 675 postes budgétaires en 2027**



UNIVERSITÉS

**937 projets
financés pour plus
de 1,18 milliard
de dinars**

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a mis en avant les résultats de la deuxième édition du défi national ProtoMarket 2, marquée par la sélection de 937 projets universitaires innovants sur un total de 2 110 candidatures, pour une enveloppe financière globale de 1,188 milliard de dinars.

P 2

BANQUE D'ALGÉRIE

**De nouvelles règles
pour le reporting
comptable des banques**

La Banque d'Algérie a fixé de nouvelles règles relatives à l'élaboration et à la transmission des états comptables périodiques des banques, des établissements financiers et des prestataires de services de paiement (PSP). Ces dispositions sont définies dans l'instruction n° 11-26 du 7 octobre 2026, qui précise notamment les documents à déclarer, leur périodicité ainsi que les délais de transmission à l'autorité monétaire.

P 5

ASSURANCES

**Vers la création
d'une autorité
indépendante
de régulation**

Le marché national des assurances devrait connaître une évolution institutionnelle avec la création d'une autorité indépendante des assurances économiques dénommée « Autorité de régulation et de supervision des assurances », jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Cette mesure vise à renforcer le contrôle du secteur, à protéger les assurés et à adapter le dispositif de régulation aux évolutions du marché national.

P 5

CLASSEMENT MONDIAL
DE SHANGHAI

**L'Université de Sidi Bel Abbès
première en Afrique et au
Maghreb en génie civil P 2**

BOURSE D'ALGER

**Première admission de titres
participatifs en Algérie P 5**

SALON INTERNATIONAL
"ANNABA SIAHA 2026"

**Le partenariat au cœur de la
promotion des destinations
touristiques P 4**

CLASSEMENT MONDIAL DE SHANGHAI

L'Université de Sidi Bel Abbès première en Afrique et au Maghreb en génie civil

L'Université "Djillali-Liabès" de Sidi Bel Abbès a décroché la première place en Afrique et au Maghreb dans le classement mondial de Shanghai, dans le domaine du génie civil, indique jeudi un communiqué du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

L'Université Djillali-Liabès occupe la première place en Afrique et au Maghreb en génie civil, dans la catégorie des 201-300 meilleurs établissements universitaires au monde, et la première place au Maghreb et la deuxième en Afrique en génie mécanique, dans la catégorie des 301-400 meilleurs établissements universitaires au monde, précise le ministère. Ce résultat, relève le ministère, reflète "l'engagement constant en faveur de l'amélioration des performances de l'université algérienne et de la consolidation de sa place à l'échelle internationale".

Dans ce cadre, le recteur de l'Université, Bouziani Merahi, a souligné que cette distinction "vient s'ajouter aux réalisations internationales qui renforcent la place de l'université algérienne sur la carte de l'excellence académique et de la recherche scientifique et confortent sa présence parmi les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique de premier plan, grâce aux résultats particulièrement remarquables obtenus dans le classement mondial de Shanghai des spécialités académiques, qui figure parmi les principaux classements internationaux de référence pour l'évaluation des performances des universités et des établissements de recherche scientifique dans les différentes spécialités".

Cette nouvelle distinction vient également confirmer que "les résultats obtenus par l'Université de Sidi Bel Abbès ne sont pas une réussite ponctuelle, mais le fruit d'un travail académique et scientifique continu et du développement constant des systèmes de recherche, de formation et d'innovation, au service de son rayonnement mondial", a-t-il dit, ajoutant que ces efforts démontrent "la capacité de l'université algérienne à rivaliser sur la scène internationale".

APS

UNIVERSITÉS

937 projets financés pour plus de 1,18 milliard de dinars

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a mis en avant les résultats de la deuxième édition du défi national ProtoMarket 2, marquée par la sélection de 937 projets universitaires innovants sur un total de 2 110 candidatures, pour une enveloppe financière globale de 1,188 milliard de dinars.

Par Z R.

Cette initiative vise à accompagner les étudiants, les diplômés et les docteurs dans la transformation de leurs idées en prototypes susceptibles d'être industrialisés et commercialisés. Les chiffres annoncés, par le ministre sur sa page Facebook, font ressortir un taux de sélection d'environ 44,4 % des projets soumis via la plateforme nationale. Le financement global mobilisé s'élève à 1 188 400 000 dinars, soit une moyenne d'environ 1,27 million de dinars par projet retenu. Ces financements ont pour objectif de soutenir la concrétisation des idées innovantes et de renforcer les perspectives de création de start-up issues de l'université.

À travers ce dispositif, le ministère entend valoriser le potentiel d'innovation des compétences universitaires et favoriser le rapprochement entre la recherche scientifique, la formation et les besoins de l'économie nationale.

S'agissant de la répartition géographique des projets retenus, le ministre a fait état de 333 projets dans la région Est, de 317 dans la région Centre et de 287 dans la région Ouest. En effet, la région Est arrive ainsi en tête

avec environ 35,5 % des projets sélectionnés, devant le Centre, qui en représente près de 33,8 %, et l'Ouest, avec environ 30,6 %. Cette répartition illustre, souligne-t-il, la présence de porteurs de projets innovants dans les différentes régions du pays et la mobilisation des établissements d'enseignement supérieur autour de l'entrepreneuriat universitaire.

Sur le plan technologique, les applications et plateformes numériques occupent la première place avec 314 projets retenus, soit près de 33,5 % de l'ensemble des projets sélectionnés. Les applications et plateformes reposant sur l'intelligence artificielle arrivent en deuxième position avec 171 projets, suivies des équipements et dispositifs électroniques, avec 146 projets, et des solutions connectées et de l'Internet des objets, avec 136 projets. Au total, ces quatre domaines regroupent 767 projets, soit près de 81,9 % des projets sélectionnés.

Les autres projets couvrent notamment les produits biologiques et alimentaires, les matériaux, la chimie et les produits manufacturés, les produits pharmaceutiques, cosmétiques et de santé, ainsi que les services et la formation. Cette diversité témoigne de l'étendue des applications envisagées par les

porteurs de projets universitaires, au-delà des seuls domaines du numérique.

Les résultats de ProtoMarket 2 concernent également le réseau d'accompagnement entrepreneurial universitaire. Selon les chiffres communiqués, 98 établissements universitaires ont bénéficié du dispositif sur les 117 incubateurs ciblés, soit près de 83,8 % des structures concernées. Les incubateurs universitaires jouent un rôle central dans l'accompagnement des porteurs de projets, depuis la maturation de leurs idées jusqu'au développement de prototypes. Ils contribuent également à renforcer la faisabilité technique et économique des solutions proposées et à préparer leur éventuel passage vers la production et la commercialisation. En somme, cette dynamique traduit l'orientation de l'université algérienne vers l'ancrage d'une culture de l'initiative et de l'innovation, ainsi que le renforcement des liens entre la formation, la recherche scientifique et les exigences du développement. Il est à noter que ProtoMarket est un dispositif national de soutien et de financement destiné à concrétiser les idées innovantes sous forme de prototypes, en vue de leur transformation en produits pouvant être fabriqués et commercialisés.

« SANÂA 2 »

Une formation professionnelle sans limite d'âge

Le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels a annoncé hier l'ouverture des inscriptions au programme « Sanâa 2 », du 10 au 15 octobre 2026, via la plateforme numérique dédiée à ce programme. Celui-ci s'adresse à différentes catégories d'âge, à partir de 15 ans, sans limite d'âge supérieure, et ce, dans l'ensemble des wilayas du pays.

Ce programme vise à permettre aux bénéficiaires d'acquérir des compétences professionnelles pratiques et

à encourager l'orientation vers les spécialités professionnelles, grâce à une formation pratique favorisant le développement des aptitudes et le perfectionnement des compétences, tout en ouvrant de nouvelles perspectives aux personnes souhaitant apprendre un métier et acquérir de nouvelles qualifications.

Cette deuxième édition couvre six spécialités professionnelles principales : la peinture, l'électricité du bâtiment, le plâtre et la pose de plaques de plâtre BA13, la plomberie

sanitaire, la soudure, ainsi que le froid et la climatisation. D'autres spécialités professionnelles pourront également être proposées par les directions de la formation et de l'enseignement professionnels au niveau des wilayas, en fonction des spécificités et des besoins de chaque wilaya, ainsi que des moyens disponibles au sein des établissements de formation. Chaque stagiaire bénéficiera de 90 heures de formation pratique, selon une approche pédagogique axée sur la

mise en pratique sur le terrain et l'encadrement direct par des spécialistes. Les séances de formation seront programmées selon un calendrier établi par chaque direction de wilaya, en tenant compte des contraintes des bénéficiaires. Elles pourront ainsi se dérouler en semaine, de 16 h à 19 h, les vendredis et samedis, ou selon une autre organisation en semaine, conformément au programme défini localement.

R E.

GESTION DE L'EAU

L'ADE signe des conventions avec plusieurs entreprises

L'Algérienne des Eaux (ADE) a signé, jeudi à Alger, quatre conventions et protocoles de coopération avec plusieurs entreprises, en vue d'améliorer ses performances à travers l'adoption de solutions innovantes dans le domaine de la gestion de l'eau, et contribuer ainsi au développement du tissu national des start-up et des micro-entreprises.

La cérémonie de signature s'est déroulée en marge d'une rencontre nationale des cadres de l'entreprise publique, organisée sous le slogan "Défis et perspectives de

l'Algérienne des Eaux, un pari réussi", en présence du secrétaire général (SG) du ministère de l'Hydraulique, Omar Bouguerra, et de plusieurs cadres dirigeants.

La première convention, signée par le directeur général (DG) de l'ADE, Mustapha Rekik, et le DG de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA), Bilal Achacha, vise à établir un cadre de coopération pour développer les micro-entreprises et les porteurs de projets dans le cadre de la sous-traitance au profit de l'ADE, avec la proposition de

projets pilotes, outre la formation et l'accompagnement.

Un protocole de coopération a également été signé entre l'ADE et la société DEO Electronique, portant sur l'exploitation d'une solution informatique de gestion des données à relier au système de gestion à distance de l'approvisionnement en eau potable.

L'ADE a également signé un autre protocole avec l'établissement IDENET pour le développement, la fourniture, l'installation et l'expérimentation d'un compteur intelli-

gent au profit de l'établissement public, permettant d'évaluer la précision et la fiabilité du comptage, ainsi que l'échange de données. Un autre protocole a été signé avec la société IPE Système pour développer un système intelligent de gestion de l'eau par injection et étudier ses possibilités en matière d'amélioration de l'exploitation des réseaux et d'accroissement de leur rendement, tout en renforçant la stabilité et la continuité du service de distribution de l'eau.

R E.

Quotidien économique

Les Enjeux
Eco

Édité par la
SARL

Les enjeux Eco
Tel: 06 98165554

Gérant

Belmihoub
Abdelaziz

Directeur de
publication

Radji Zahir

Siège social

Maison de la presse
01, rue Bachir Attar
Sidi M'hamed Alger
email: lesenjeuxeco@gmail.com

ccb : BDL 005
001700000003889 09

Impression

Centre : SIA

Distribution

Centre:
les enjeux Eco

«Pour votre publicité, s'adresser à : L'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité»

Agence ANEP 01, avenue Pasteur, Alger

Téléphone : 020 05 20 91 / 020 05 10 42

Fax : 020 05 11 48 - 020 05 13 45 - 020 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz

programmation.regie@anep.com.dz

agence.oran@anep.com.dz

agence.annaba@anep.com.dz

agence.ovargla@anep.com.dz

agence.constantine@anep.com.dz

PLF 2027

Les principales réformes fiscales

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 prévoit plusieurs évolutions du dispositif fiscal national, avec une attention particulière portée à l'économie numérique et à l'exploitation des ressources minières. Par ces mesures, les pouvoirs publics entendent mieux encadrer certaines activités économiques, préciser les obligations déclaratives des opérateurs et réorganiser les prélèvements liés à l'exploitation du sous-sol. Le texte comporte également des dispositions relatives à l'investissement, au logement, à la régularisation fiscale et aux avantages accordés à certains secteurs.

Par Selma R.

L'encadrement fiscal des activités numériques figure parmi les mesures les plus notables du PLF 2027. Les dispositions prévues visent à mieux intégrer dans le système fiscal national les opérations réalisées sur les plateformes numériques, notamment les ventes de biens, les prestations de services et les commissions perçues par les intermédiaires. Le texte impose des obligations fiscales aux opérateurs concernés, y compris aux prestataires étrangers non-résidents qui fournissent des services dématérialisés imposables en Algérie. Ces derniers doivent ainsi se conformer aux exigences d'identification fiscale, de tenue des registres et de déclaration du chiffre d'affaires. Les déclarations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) doivent par ailleurs être effectuées chaque trimestre, selon les modalités prévues par le dispositif. Les opérateurs sont en outre tenus de conserver leurs documents et leurs registres pendant dix ans, afin de faciliter le suivi des transactions et d'améliorer la traçabilité des opérations réalisées dans l'environnement numérique. L'enjeu est double. D'une part, il s'agit de mieux appréhender des activités commerciales dont une partie échappe aux circuits économiques traditionnels. D'autre part, le renforcement de ces obligations pourrait réduire les écarts de traitement entre les opérateurs soumis aux règles nationales et ceux qui proposent leurs services depuis l'étranger. Toutefois, l'efficacité de ces dispositions dépendra de leur mise en œuvre effective, et notamment des mécanismes de contrôle, de la coopération des opérateurs concernés et de la capa-

cité de l'administration à suivre les transactions transfrontalières.

Réorganisation des prélèvements sur l'exploitation des ressources nationales

Le secteur minier constitue un autre axe important du dispositif fiscal prévu par le PLF 2027. Les articles qui lui sont consacrés réorganisent les prélèvements liés aux titres miniers et à l'exploitation des substances minérales, en précisant les droits, les taxes et les redevances applicables. Le régime prévoit d'abord des droits liés à la délivrance de certains actes et titres miniers, dont les montants varient selon la nature de l'acte concerné. Il comprend ensuite une taxe superficielle annuelle, calculée selon les règles applicables aux superficies couvertes par les titres, ainsi qu'une redevance minière assise sur les quantités extraites et sur les valeurs de référence fixées par le dispositif. Les taux de cette redevance varient de 1,5 % à 6 % selon la substance exploitée, ce qui permet de tenir compte des caractéristiques des ressources concernées et d'organiser leur contribution aux recettes publiques. Le projet précise également le traitement fiscal des dépenses de prospection et d'exploration, ainsi que des provisions destinées à la reconstitution des gisements et à la remise en état des sites après exploitation. Une provision obligatoire pour la restauration des sites, fixée à 1 % de l'assiette de la redevance selon le dispositif présenté, doit ainsi être versée sur un compte dédié ouvert auprès du Trésor. Enfin, la répartition des recettes est encadrée : 80 % du produit de la redevance minière

revient au budget de l'État, tandis que 20 % sont affectés au Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales. Ce mécanisme répartit ainsi les revenus tirés de l'exploitation minière entre le budget national et le financement des collectivités.

Autres mesures : régularisation, logement, investissement et contrôle

Outre les volets numérique et minier, le PLF 2027 comporte plusieurs mesures relatives à la régularisation fiscale, au logement et à l'investissement. Il introduit notamment une régularisation fiscale volontaire au taux de 12 %, ouverte jusqu'au 31 décembre 2027, sous réserve des conditions et exclusions prévues par le texte. Dans le secteur du logement, le projet prévoit la prise en charge par l'État de 100 % des intérêts durant la période de différé, dans le cadre du programme AADL, ainsi que des mécanismes de bonification des crédits accordés par les banques publiques. Le texte prévoit en outre des incitations fiscales en faveur de l'investissement et de l'innovation, des mesures concernant certains produits alimentaires et des dispositions relatives aux énergies renouvelables et à l'hydrogène vert. Il renforce enfin les outils de contrôle fiscal, la collecte d'informations et le recoupement des données. Dans l'ensemble, le PLF 2027 associe des mesures ponctuelles de régularisation à des ajustements structurels du système fiscal. Leur portée dépendra des modalités d'application et de leur articulation avec les politiques d'investissement et de développement économique.

EMPLOI

Ouverture de 125 675 postes budgétaires en 2027

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 prévoit la mobilisation de 125 675 postes, répartis entre 82 948 nouveaux postes budgétaires et 42 727 postes vacants à pourvoir. Cette opération répond aux besoins en ressources humaines des différents secteurs publics. La masse salariale globale est annoncée à 6 087 milliards de dinars, soit environ 34 % du budget de l'État. L'Éducation nationale concentre la part la plus importante des postes prévus, avec 46 223 emplois, dont 7 000 destinés aux personnes issues de la formation. Cette dotation vise à renforcer l'encadrement pédagogique et administratif des établissements scolaires. La Santé arrive en deuxième position avec 28 329 postes, dont 21 836 réservés aux personnes issues de la formation, afin de répondre aux besoins en personnel des structures sanitaires. D'autres secteurs bénéficient également de nouvelles dotations. L'Enseignement supérieur se voit attribuer 2 800 postes, tandis que le ministère des Finances en obtient 2 518. La Solidarité nationale dispose de 1 034 postes et le Commerce intérieur de 500. Cette répartition traduit la volonté de renforcer les effectifs des secteurs concernés, afin d'assurer la continuité des services publics et de mieux répondre aux besoins des usagers. En parallèle, le PLF 2027 prévoit de pourvoir 42 727 postes vacants, dont 13 328 dans les établissements publics à caractère administratif. Cette opération complète les nouveaux recrutements et contribue à ajuster les effectifs aux besoins des administrations et des organismes publics. L'effectif budgétaire devrait ainsi passer de 2 898 814 agents en 2026 à 2 981 762 en 2027, soit une augmentation nette de 82 948 agents. Sur le plan financier, les dépenses de personnel pour 2027 sont évaluées à 5 916,8 milliards de dinars, aussi bien en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement, ce qui représente 33,1 % du total des crédits de paiement du budget de l'État. Ce niveau confirme le poids de la rémunération des agents publics dans les finances publiques et souligne l'importance de la gestion des effectifs pour l'équilibre budgétaire. La mise en œuvre de ces prévisions dépendra des besoins exprimés par les différents secteurs et des modalités de recrutement retenues. Le suivi de la masse salariale et de l'évolution des effectifs constituera donc un enjeu majeur dans l'exécution du budget 2027, d'autant que les dépenses de personnel absorbent une part importante des ressources de l'État.

S R.

BUDGET 2027

Plus de 17 800 milliards de DA de dépenses prévus

Par S. R.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 prévoit 9 251 milliards de dinars de recettes pour 17 882 milliards de dépenses, soit un écart supérieur à 8 600 milliards de dinars. Le texte s'inscrit dans la continuité des budgets précédents, dont il reprend les grandes orientations. Ses articles 2 et 3, ainsi que les états annexes, en précisent les principales dispositions budgétaires. Les recettes du budget général sont évaluées à 9 251,14 milliards de dinars. La fiscalité ordinaire en constitue le principal pilier, avec 5 282,32 milliards de dinars de recettes fiscales, suivie de la fiscalité des hydrocarbures, estimée à 2 652,32 milliards. Les revenus des participations financières de l'État, notam-

ment les dividendes versés par les banques et les établissements non financiers, devraient rapporter 934 milliards de dinars. Les produits divers du budget, évalués à 250 milliards, et les revenus des domaines de l'État, estimés à 126 milliards de dinars, complètent ces ressources. Le gouvernement anticipe par ailleurs leur progression, avec 9 473,19 milliards de dinars attendus en 2028, puis 10 010,65 milliards en 2029. S'agissant des dépenses, le projet prévoit un plafond d'autorisations d'engagement de 17 251,61 milliards de dinars et des crédits de paiement de 17 882,65 milliards. Ce dernier montant, qui correspond aux dépenses pouvant être effectivement payées durant l'année, constitue la référence pour apprécier l'équilibre budgétaire. Parmi les principales dota-

tions, la Défense nationale bénéficie de 3 120 milliards de dinars en autorisations d'engagement. Le ministère des Finances dispose de 3 610,17 milliards, tandis que le secteur de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports reçoit 1 646,21 milliards. Le texte prévoit également 2 060 milliards de dinars de crédits non assignés, constituant une enveloppe de réserve dont l'affectation reste à déterminer. Au regard des crédits de paiement, les recettes ne couvrent ainsi qu'environ 51,7 % des dépenses prévues. L'écart atteint 8 631,51 milliards de dinars, ce qui souligne le poids des besoins de financement complémentaires et l'importance accordée au renforcement des recettes fiscales. La prévision des recettes repose également sur une hypothèse relative aux

cours du pétrole. Le prix fiscal de référence retenu serait de 60 dollars le baril, contre 70 dollars pour le prix de marché. Cette hypothèse prudente sert de base au calcul de la fiscalité pétrolière budgétisée. Lorsque les recettes effectivement recouvrées dépassent le niveau prévu, l'excédent est versé au Fonds de régulation des recettes. Ce paramètre devra toutefois être confirmé par l'exposé des motifs officiel, certaines publications avançant un chiffre différent. Le PLF 2027 doit encore être examiné et éventuellement amendé par le Parlement avant son adoption définitive. La capacité des recettes non pétrolières à progresser au rythme annoncé et les modalités de financement de l'écart budgétaire constitueront ainsi des enjeux majeurs des débats parlementaires.

SALON INTERNATIONAL "ANNABA SIAHA 2026"

Le partenariat au cœur de la promotion des destinations touristiques

Les participants à la 5ème édition du Salon international du tourisme et des services "Annaba Siaha 2026", dont les activités se poursuivent à l'hôtel Sheraton d'Annaba, ont souligné, vendredi "l'importance de cet événement professionnel dans l'échange d'expériences, le renforcement du partenariat entre les opérateurs touristiques algériens et leurs homologues étrangers, ainsi que l'examen des opportunités de coopération pour le développement des services touristiques et la promotion des destinations".

Cet événement vise à "réunir les différents acteurs du secteur du tourisme, tels que les agences de voyages et de tourisme, les établissements hôteliers, les entreprises de transport et les gestionnaires de destinations touristiques, offrant ainsi des opportunités de contact direct, d'établissement de partenariats, d'exploration des domaines de coopération et d'échange d'expertises professionnelles entre les participants algériens et leurs homologues étrangers", a déclaré, le commissaire du Salon, Mohamed Seddik Dida, à l'APS.

De son côté, Ramzi Belbel, directeur d'une agence de voyages de l'est du pays, a estimé que le renforcement de la coopération entre les agences nationales et leurs homologues étrangères permet de développer des programmes touristiques diversifiés, d'améliorer les services fournis aux touristes et de tirer profit des expertises en matière de marketing et de gestion touristique.

De même, le représentant d'une entreprise de services touristiques et d'Omra du Royaume d'Arabie saoudite, Sami Naïf, a souligné l'importance de la participation à ce salon pour renforcer la communication avec les agences algériennes, examiner les opportunités de coopération, développer les programmes touristiques et diversifier les services proposés aux clients.

Pour sa part, le directeur général d'un hôtel à Tabarka (Tunisie), Taïeb Zouairi, a mis en avant l'importance du marché algérien pour les opérateurs touristiques tunisiens, soulignant que le salon "constitue une opportunité de faire connaître les atouts touristiques et les infrastructures hôtelières tunisiennes, tout en consolidant les relations professionnelles avec les opérateurs algériens".

Dans le même contexte, un responsable du complexe Hammam Bourguiba (Tunisie) a précisé que la participation continue au salon d'Annaba "reflète l'importance de cette manifestation dans la consolidation des relations professionnelles avec les opérateurs algériens ainsi que la présentation des services hôteliers et des offres touristiques".

R E.

Dimanche 11 octobre 2026

GESTION DES DÉCHETS EN ALGÉRIE

Plus de 3 000 start-up et micro-entreprises activent dans le secteur

La ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Kaouter Krikou, a souligné, jeudi à Alger, que plus de 3.000 start-up et micro-entreprises activaient dans le domaine de la gestion des déchets à l'échelle nationale, et que plus de 197 autorisations de collecte des déchets recyclables avaient été délivrées au titre de l'année 2025. Lors de la cérémonie d'ouverture de la 10e édition du Salon international de la récupération et de la valorisation des déchets, organisée sous le slogan "L'économie circulaire durable: enjeux et perspectives", Mme Krikou a précisé que "cette évolution traduit l'essor de la culture de valorisation des déchets", ajoutant que le secteur s'est renforcé par un cadre législatif à travers la loi 25-02 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, modifiant la loi 01-19, outre l'accompagnement via la plateforme "Investisseur environnemental", en tant que trait d'union entre l'administration et l'investisseur.

Concernant le Salon, la ministre a affirmé qu'il

était devenu un espace important d'échange d'expertises et d'expériences et de présentation des solutions et technologies modernes dans le domaine de la gestion des déchets, relevant que les jeunes, les porteurs de projets et les start-up constituent des partenaires essentiels dans l'édification d'une économie circulaire à même de créer de la valeur ajoutée, grâce aux solutions innovantes qu'ils proposent dans les domaines du tri, de la collecte, de la récupération, du recyclage et de la valorisation. Cette édition s'est distinguée par la participation du Sultanat d'Oman en qualité d'invité d'honneur. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du président de l'Autorité de l'environnement du Sultanat d'Oman, Abdullah bin Ali Al-Amri, ainsi que de plusieurs responsables et personnalités, et de représentants d'entreprises économiques et de partenaires nationaux et étrangers. De son côté, le président de l'Autorité de l'environnement du Sultanat d'Oman a salué l'expérience algérienne dans le domaine de l'envi-

ronnement, soulignant que le Salon lui avait permis de prendre connaissance de près de plusieurs expériences dans le domaine de la récupération et de la valorisation des déchets. Il s'est également félicité de la diversité des investissements ainsi que la contribution des PME et des start-up, outre le recours aux technologies, à l'innovation et à la recherche scientifique pour développer des solutions de récupération des déchets. Selon les organisateurs du Salon, cette manifestation, qui a enregistré la participation de 130 exposants, constitue un espace d'échange d'expertises et d'expériences, et permet de faire connaître les différents projets, solutions et technologies innovantes dans le domaine de la récupération et de la valorisation des déchets, ainsi que de mettre en évidence les potentialités économiques qu'offre ce secteur, à travers la transformation des déchets en ressources et leur réintégration dans le circuit économique.

Synthèse R E.

AVEC 4 PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET UNE OUVERTURE RENFORCÉE SUR L’AFRIQUE DE L’OUEST

Imir Logistics fait ses premiers pas à ECSEL Expo 2026

A l'occasion de sa première participation à ECSEL Expo 2026, le salon dédié au e-commerce et à son écosystème, qui se tiendra à la SAFEX – Palais des Expositions des Pins Maritimes à Alger, Imir Logistics entend marquer sa présence par une série d'initiatives et de partenariats stratégiques. Acteur algérien spécialisé dans les solutions logistiques et la livraison e-commerce, Imir Logistics profitera de cette première participation pour concrétiser 4 signatures majeures avec des partenaires issus de secteurs complémentaires, tout en mettant à l'honneur la coopération entre l'Algérie et la Côte d'Ivoire. Durant le 1er jour du salon, Imir Logistics procédera à la signature de 4 conventions et partenariats stratégiques.

La première signature sera conclue avec Fidis Invest, cabinet international ivoirien spécialisé dans la formation et le conseil. Ce partenariat revêt une dimension particulière puisqu'il constitue également un premier rapprochement structurant entre Imir Logistics et un acteur de l'écosystème économique de Côte d'Ivoire, ouvrant la voie à de nouvelles perspectives de coopération entre l'Algérie et l'Afrique de l'Ouest. Le partenariat sera signé par Mustapha Hocine AOUISSI Managing Director d'Imir Logistics et N'Guessan Cyrille Kouame, Directeur des opérations chez Fidis Invest. La deuxième signature sera conclue avec DEVORA, entreprise spécialisée dans l'IT, le développement informatique et les nouvelles technologies. Cette collaboration vise à renforcer la dimension technologique des solutions développées autour de la logistique et du e-commerce et à accompagner la transformation numérique du secteur. Ce second partenariat a été signé par Mustapha Hocine AOUISSI Managing Director d'Imir Logistics et Djamel Eddine Toumiat, Gérant de DEVORA. Pour la troisième signature, Imir Logistics représenté par Mustapha Hocine AOUISSI Managing Director, a signé un partenariat avec CORPOSmart, plateforme spécialisée dans les solutions de facilitation des paiements, représentée par Rabie BEREKSI REGUIG. Cette collaboration s'inscrit dans la volonté d'Imir d'accompagner Corpo Smart dans tout son processus logistique.

Enfin, Imir Logistics a procédé à la signature d'un partenariat avec Mylerz Algeria, acteur reconnu dans le secteur de la logistique et de la livraison. Cette collaboration vise à mettre à profit le réseau, les services et le savoir-faire d'Imir Logistics au bénéfice de son nouveau partenaire, dans le cadre d'une coopération approfondie destinée à favoriser la complémentarité des expertises, le développement de nouvelles opportunités et le renforcement des échanges logistiques. Ce dernier contrat a été signé par Mustapha Hocine AOUISSI Managing Director d'Imir Logistics et KADRI ALLA EDDINE, Directeur Général de Mylerz Algeria. À travers ces

quatre partenariats, Imir Logistics affirme ainsi une stratégie fondée sur la complémentarité entre logistique, technologie, paiement, formation et expertise, avec l'objectif de construire pro-

gressivement un écosystème de services capable d'accompagner les entreprises et les e-commerçants dans leur développement.

R E.

Mercuriale

وزارة التجارة الداخلية وضبط السوق الوطنية
MINISTÈRE DU COMMERCE INTERIEUR
ET DE LA REGULATION DU MARCHÉ NATIONAL

وزارة الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DEVELOPEMENT RURAL ET DE LA PECHE

عرض أسعار البيع بالتجزئة للمواد الفلاحية واسعة الإستهلاك ليوم 06 أكتوبر 2026
Mercuriale des prix des produits agricoles de large consommation, date: 06 Octobre 2026

Prix du détail ¹			أسعار التجزئة ²		
DA / Kg			دج / كلف		
Produits		معدل Moyenne	أعلى Maximum	أدنى Minimum	المنتجات
Légumes frais	Pomme de terre	98	105	91	البطاطا
	Tomate	138	153	122	الطماطم
	Oignon sec	78	85	71	البصل الجاف
	Ail sec	840	914	766	الثوم الجاف
	Carotte	133	144	121	الجزر
	Navet	148	160	136	اللفت
	Poivron	149	161	136	الفلفل الاخضر
	Piment	161	176	145	الفلفل الحار
	Courgette	167	180	153	الكوسة
	Haricot vert	282	308	256	الفاصولياء الخضراء
	Laitue	171	185	156	الخس
Fruits frais	Pomme locale	426	528	324	التفاح المحلي
	Datte	487	594	379	التمر
	Raisin	307	363	250	العنب
	Melon	117	127	106	البطيخ الاصفر
	Pastèque	93	102	84	البطيخ الاحمر
Produits d'origine animale	Viande bovine locale	2206	2318	2094	لحم البقر المحلي
	Poulet de chair	510	524	496	الدجاج
	Œufs (Unité)	23	24	22	البيض (وحدة)
	Lait de vache (Litre)	93	99	87	حليب البقر (لتر)
					المنتجات ذات الأصل الحيواني

Dernière composition de DZAIRINDEX

Libellé de la valeur	Code	Ouverture	Clôture	Var %	Ecart Mensuel %	Ecart Annuel %	per	Rend Net %	Volume transigé	Valeur transigée DA
ALLIANCE ASSURANCES	ALL	355,00	NC	0,00	0,81	-0,39	7,57	7,32	0	0,00
AYRADE	AYRD	815,00	NC	0,00	0,00	0,12	116,43	-	0	0,00
BANQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL	BDL	1 400,00	1400,00	0,00	0,00	-0,07	7,56	7,64	21797	30 515 800,00
BIOPHARM	BIO	2 350,00	NC	0,00	-4,14	-5,89	6,33	7,23	0	0,00
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE	CFA	2 000,00	2000,00	0,00	-1,15	-8,40	8,29	8,75	3460	6 920 000,00
EGH El Aurassi	AUR	360,00	NC	0,00	0,00	-0,74	4,55	-	0	0,00
SAIDAL	SAI	431,00	NC	0,00	0,00	1,72	1,19	8,12	0	0,00

BANQUE D'ALGÉRIE

De nouvelles règles pour le reporting comptable des banques

La Banque d'Algérie a fixé de nouvelles règles relatives à l'élaboration et à la transmission des états comptables périodiques des banques, des établissements financiers et des prestataires de services de paiement (PSP). Ces dispositions sont définies dans l'instruction n° 11-26 du 7 octobre 2026, qui précise notamment les documents à déclarer, leur périodicité ainsi que les délais de transmission à l'autorité monétaire.

Synthèse Zahir R.

En application du règlement n° 25-07 du 24 juillet 2025 portant plan de comptes applicable aux banques et aux établissements financiers, cette instruction vise à encadrer l'établissement des situations comptables périodiques et des tableaux annexes destinés à la Banque d'Algérie et à la Commission bancaire. Les établissements concernés sont tenus d'élaborer ces documents conformément aux modèles annexés à l'instruction et à la nomenclature définie par celle-ci. Pour les prestataires de services de paiement, l'élaboration des états comptables doit tenir compte de la nature, de la complexité et du volume de leurs activités.

Des déclarations mensuelles, trimestrielles et semestrielles

L'instruction prévoit trois périodicités de déclaration. Sur une base mensuelle, les établissements doivent notamment transmettre leur situation comptable, les tableaux relatifs aux crédits, aux dépôts, aux opérations sur titres, aux emplois et ressources ainsi qu'aux opérations interbancaires. Les prestataires de services de paiement sont également concernés par la déclaration de l'état de leurs comptes de cantonnement. Les déclarations trimestrielles portent sur la situation comptable correspondante, les créances et engagements des cinquante principaux clients, les crédits consortiaux ainsi que l'évolution des créances douteuses.

Pour leur part, les documents semestriels comprennent le compte de résultats et la situation comptable par flux. La date d'arrêté des états comptables est fixée à minuit le dernier jour calendaire de chaque mois. Les documents doivent être signés par l'un des dirigeants habilités et transmis sur le portail web de la Banque d'Algérie dans un délai maximal de quinze jours calendaires suivant la date d'arrêté comptable.

Des exigences renforcées en matière de conformité

Le texte prévoit que les systèmes informatiques générant les écritures comptables doivent répondre aux exigences réglementaires en vigueur et produire automatiquement l'ensemble des états comptables périodiques. Le non-respect des délais de déclaration ou toute autre infraction aux dispositions de l'instruction expose les établissements concernés à être considérés en défaut de déclaration. Les manquements aux règles de déclaration et de reporting peuvent donner lieu à une pénalité pécuniaire fixée par la Commission bancaire, conformément à la législation en vigueur. L'instruction apporte également des précisions sur le traitement de certaines opérations comptables. Les prêts, les titres à revenu fixe et les autres créances doivent ainsi être présentés nets des intérêts non recouvrés. Les comptes de liaison des sièges, succursales et agences doivent, quant à eux, être apurés à la date d'arrêté comptable. À titre exceptionnel, lorsque ces comptes ne

sont pas apurés, les soldes subsistants doivent correspondre à des opérations en suspens résultant d'erreurs ou de difficultés d'imputation. Seul le solde compensé figure à l'actif ou au passif. Les soldes débiteurs ou créditeurs avant compensation dépassant 5 % du total des fonds propres comptables doivent faire l'objet d'une déclaration détaillée à la Commission bancaire, leur régularisation devant intervenir au cours de la période suivante.

Des dispositions spécifiques aux prestataires de paiement

L'instruction encadre également le suivi des valeurs reçues à l'encaissement qui n'ont pas encore été inscrites au crédit du compte ordinaire du remettant. Celles-ci doivent faire l'objet d'un suivi en comptabilité matière, en dehors de la comptabilité générale. S'agissant des prestataires de services de paiement, le solde des comptes de cantonnement doit, à tout moment, être égal à la somme des soldes des comptes de paiement des utilisateurs ouverts dans leurs livres. Enfin, le texte abroge les dispositions contraires, notamment celles prévues par l'instruction n° 06-2008 du 30 octobre 2008 relative aux situations comptables mensuelles et par l'instruction n° 03-2011 du 20 septembre 2011 portant sur les états comptables périodiques des banques et établissements financiers. L'entrée en vigueur de l'instruction n° 11-26 est liée à la date de mise en œuvre du règlement n° 25-07 du 24 juillet 2025.

ASSURANCES

Vers la création d'une autorité indépendante de régulation

Par Z. R.

Le marché national des assurances devrait connaître une évolution institutionnelle avec la création d'une autorité indépendante des assurances économiques dénommée « Autorité de régulation et de supervision des assurances », jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Cette mesure vise à renforcer le contrôle du secteur, à protéger les assurés et à adapter le dispositif de régulation aux évolutions du marché national. Prévue par l'article 223 relatif aux dispositions diverses dans le cadre du projet de loi de finances (PLF 2027), cette réforme modifie et complète l'article 209 de l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances. Elle prévoit l'institution d'un nouvel organisme indépendant chargé d'exercer le contrôle de l'État sur les sociétés d'assurance, les intermédiaires agréés ainsi que toute personne physique ou morale dont les activités relèvent des opérations d'assurance prévues par la législation en vigueur. La nouvelle Autorité aura pour principale mission de veiller à la régularité des opérations d'assurance et à la solvabilité des sociétés du secteur, dans le but de préserver les intérêts des assurés et des bénéficiaires de

contrats. « Le contrôle de l'État, cité à l'alinéa ci-dessus, a pour objet de protéger les intérêts des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance, en veillant à la régularité des opérations d'assurance, ainsi qu'à la solvabilité des sociétés d'assurance », lit-on dans le PLF 2026. À cet effet, l'Autorité assurera, de manière permanente et périodique, des missions de contrôle portant sur les opérations réalisées par les sociétés d'assurance et de réassurance ainsi que par les intermédiaires agréés. Ces contrôles permettront notamment de vérifier la conformité des activités à la réglementation en vigueur et de s'assurer de la capacité des compagnies à honorer leurs engagements envers leurs assurés. Dans le cadre de ses missions, l'Autorité sera également habilitée à émettre des règlements afin de contribuer à l'encadrement du secteur. Pour assurer son fonctionnement, le nouvel organisme bénéficiera de dotations du budget de l'État ainsi que d'une contribution des sociétés d'assurance et de réassurance, calculée au prorata de leur chiffre d'affaires. Sa composition, ses missions, son organisation et ses modalités de fonctionnement seront définies par voie réglementaire. Durant la période transitoire, la Commission de supervision des assurances, instituée dans

le cadre de l'ordonnance de 1995, continuera d'exercer ses missions jusqu'à l'entrée en activité de la nouvelle Autorité. Selon l'exposé des motifs accompagnant cette mesure, la création de cette Autorité répond à la nécessité de moderniser le dispositif de régulation et de contrôle des assurances, dans un contexte marqué par le développement du marché algérien depuis la mise en place de la Commission de supervision des assurances en 2006. La réforme vise également à doter l'organe de régulation des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à un encadrement plus adapté du secteur, en s'inspirant notamment des expériences étrangères en matière de supervision des assurances. Le choix d'une autorité indépendante répond, par ailleurs, à un objectif de neutralité sur le marché national. Il s'agit d'établir une distinction entre les missions de l'État régulateur et contrôleur et celles de l'État actionnaire unique dans des sociétés publiques d'assurances. À travers cette réforme, les pouvoirs publics entendent ainsi renforcer le cadre institutionnel de supervision des assurances, améliorer la protection des assurés et accompagner le développement du marché national dans un environnement réglementaire mieux adapté à ses enjeux.

BOURSE D'ALGER

Première admission de titres participatifs en Algérie

La première opération en Algérie de cotation de titres participatifs, un instrument de financement islamique des entreprises, émis par la société "RELAXI Spa", a été lancée jeudi à Alger, à la Bourse d'Alger, et destinée aux investisseurs professionnels et institutionnels. La cérémonie d'admission à la cote officielle des titres participatifs, s'est déroulée lors d'une séance organisée en présence du président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB), Youcef Bouzenada, de la directrice générale de la Bourse d'Alger, Amal Selmoun, du représentant du Haut Conseil islamique, Mohamed Bouadjelal, ainsi que de représentants de la Banque d'Algérie et de cadres des institutions et organismes financiers. Le lancement de ces titres intervient après l'annonce par la COSOB de la clôture de l'opération de souscription destinée aux investisseurs professionnels et institutionnels au profit de cette société privée, dont les titres seront admis à la cote officielle de la Bourse des valeurs mobilières, dans la section "PME" du marché des titres de créance. Le volume de titres admis à l'issue de cette opération s'est élevé à 171.000 titres participatifs souscrits, soit un taux de souscription de 42,75 % sur un total de 400.000 titres offerts. La valeur nominale ainsi que le prix d'émission ont été fixés à 1.000 DA par titre, selon les explications fournies à cette occasion. La durée de l'émission a été fixée à sept (7) ans, le remboursement de la valeur devant intervenir en une seule fois à l'issue de la septième année, avec une date de jouissance fixée au 1er janvier 2025. Contrairement à l'action, qui constitue une part du capital d'une société, le titre participatif est considéré comme un titre de créance donnant à son détenteur un droit financier (bénéfice) sur la société émettrice. Il se compose d'une partie fixe déterminée par la société et d'une partie variable liée à l'activité de cette dernière. Dans son allocution, le président de la COSOB, Youcef Bouzenada, a affirmé que l'admission des titres participatifs de la société "RELAXI" à la Bourse d'Alger constitue une nouvelle étape dans le développement du marché financier algérien et dans le renforcement de son rôle dans le financement des entreprises. Il a souligné que cette opération revêt une importance particulière compte tenu de la contribution du marché des titres de créance en tant qu'instrument de financement des entreprises, adapté à la nature de leurs besoins d'investissement et à la durée de leurs projets. A ce titre, M. Bouzenada a indiqué que cette admission est la première opération de ce type à travers laquelle des titres participatifs sont proposés à la souscription, considérant cette expérience comme "réussie", au regard de la capacité du marché à mobiliser les ressources et à orienter l'épargne vers le financement de l'activité économique, dans un contexte marqué par le rôle croissant du marché financier dans la mobilisation des financements et le soutien à la croissance des entreprises.

R. E.

ORAN

Plus de 400 participants aux 4es Journées internationales de médecine interne

Quelque 400 médecins et spécialistes en médecine interne prennent part aux 4es Journées internationales de médecine interne du Centre hospitalo-universitaire (CHU) d'Oran, dont les travaux ont débuté vendredi.

Présidée par le professeur Amine Chami, chef du service de médecine interne du CHU d'Oran, cette manifestation scientifique, organisée sous l'égide du ministère de la Santé, vise à favoriser la formation continue, l'échange d'expériences entre spécialistes et la présentation des dernières avancées médicales et thérapeutiques.

Le programme s'articule autour de quatre axes principaux : le diabète, les maladies thromboemboliques veineuses, les liens entre les pathologies pulmonaires et la médecine interne, ainsi que les nouveautés en matière de diagnostic et de prise en charge des maladies rares.

Abordant ces thématiques, le Pr Chami a souligné la nécessité d'actualiser régulièrement les connaissances des médecins, notamment face à la progression du diabète, dont 4,8 millions de cas ont été recensés en Algérie au cours de l'année écoulée, selon les chiffres qu'il a avancés.

Il a également insisté sur l'importance du dépistage précoce, de la prévention des facteurs de risque, de l'amélioration du diagnostic et de la rapidité de la prise en charge des maladies thromboemboliques veineuses.

Les relations entre les maladies pulmonaires, les pathologies auto-immunes et les troubles cardiovasculaires, ainsi que le diagnostic précoce des maladies rares, figurent également au programme de ces journées, qui se poursuivent pendant deux jours.

Plusieurs communications sont prévues, notamment sur l'hypertension pulmonaire, l'obésité et les risques cardiovasculaires, ainsi que les nouveaux traitements du diabète de type 2, entre autres.

R. E.

SKIKDA

Lancement de travaux d'aménagement sur 89 hectares dans la ZET d'El Marsa

Des travaux d'aménagement d'une superficie de 89 hectares ont été lancés dans la zone d'expansion touristique (ZET) d'El Marsa (est de Skikda) qui couvre une surface totale de 156 hectares), a indiqué, jeudi, la directrice du Tourisme et de l'Artisanat, Amina Belghit.

Précisant que les travaux en question seront réceptionnés "fin 2027", la responsable a ajouté, dans une déclaration à l'APS, que cette opération d'aménagement, entamée en septembre dernier moyennant une enveloppe de 690 millions de dinars, consiste à ouvrir des voies d'accès, à mettre en place les différents réseaux, à aménager des espaces verts et à réaliser les travaux d'éclairage extérieur.

"Une fois les travaux d'aménagement achevés, la zone devrait être divisée en 18 lots destinés à l'investissement dans le secteur touristique, notamment des projets de réalisation de structures d'hébergement et d'hôtels de différentes catégories, dans le but de renforcer les capacités d'accueil et d'attirer d'autres projets touristiques dans la région", a souligné Mme Belghit.

Selon elle, l'Agence nationale du foncier touristique (ANFT), rattachée au ministère du Tourisme et de l'Artisanat, prendra en charge le suivi de cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du foncier touristique et de la mise en place des conditions propices à la concrétisation des projets d'investissement dans la région.

Cette opération devrait contribuer à la "valorisation de la ZET de la commune côtière d'El Marsa" et à "aménager durablement le patrimoine foncier destiné à l'investissement dans l'optique de favoriser la réalisation des différents projets touristiques prévus", a conclu la même source.

SÉTIF

Affluence notable des stagiaires de la formation professionnelle au Salon international de l'industrie

Des travaux portant sur la construction de 28 réservoirs d'eau potable totalisant une capacité estimée à 21.900 m3, viennent d'être lancés dans la wilaya de Batna, a-t-on appris, mardi, auprès du directeur de l'hydraulique, Nadji Bencheriet.

La deuxième édition du Salon international de l'industrie, qui se tient au Palais des expositions "El Maabouda" à Sétif, a enregistré vendredi une affluence notable des stagiaires des établissements de formation professionnelle de la wilaya, venus découvrir les opportunités d'apprentissage et de formation pratique, ainsi que s'informer sur les besoins des entreprises industrielles en main-d'œuvre qualifiée. "Ce salon international constitue un espace de renforcement de la complémentarité entre le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels et les entreprises industrielles, permettant d'adapter les programmes de formation aux exigences des métiers et spécialités fortement demandés sur le marché du travail", a indiqué, dans ce contexte, le directeur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Sétif, Ahmed Belgamri, à l'APS. Le même responsable a souligné que cette manifestation "offrait l'occasion de renforcer les liens entre les établissements de formation et d'enseignement professionnels et les opérateurs industriels, notamment à travers l'identification des besoins des entreprises en

main-d'œuvre qualifiée et la définition des perspectives d'insertion professionnelle des stagiaires". Selon le même responsable, l'ouverture du secteur sur l'environnement économique constitue "l'un des axes fondamentaux que le secteur s'emploie à concrétiser". Il a précisé que des visites régulières avaient été effectuées au salon, depuis son ouverture, par les directeurs des centres et instituts de formation et d'enseignement professionnels, dans le but de consolider les relations avec les entreprises industrielles, d'explorer les possibilités de coopération et de nouer des partenariats concrets favorisant le développement de la formation et son adaptation aux exigences du terrain. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts visant à renforcer et à élargir le partenariat entre le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels et les opérateurs économiques, afin de former une main-d'œuvre qualifiée répondant aux besoins des entreprises industrielles et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, selon la même source.

De son côté, un stagiaire de l'Institut national spécialisé de formation professionnelle Ah-

med-Zabana, situé dans la commune d'Aïn Oulmène, au sud de Sétif, a indiqué que le salon lui avait permis de découvrir de près le monde de l'industrie et de mieux cerner les besoins des entreprises en matière de spécialités et de compétences professionnelles. Le stagiaire a également salué l'organisation de cette manifestation, estimant qu'elle offrait aux apprenants et aux stagiaires des établissements de formation et d'enseignement professionnels davantage d'opportunités d'apprentissage et de formation pratique, leur permettant d'acquérir une expérience de terrain, de développer leurs compétences et de faciliter leur insertion sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme.

Pour rappel, 55 exposants représentant des entreprises publiques et privées algériennes et chinoises prennent part à cette manifestation, qui prendra fin samedi.

Ils y présentent une gamme diversifiée de produits industriels dans les domaines de la mécanique, de la plasturgie, de l'emballage, de l'énergie et du textile, entre autres, ainsi que différents services financiers et d'assurance.

APS

JIJEL

Sonelgaz lance une campagne de sensibilisation aux risques liés à une mauvaise utilisation du gaz

La direction locale de la distribution de l'électricité et du gaz, relevant du groupe Sonelgaz, a lancé dans la wilaya de Jijel une campagne de prévention et de sensibilisation aux risques liés à une mauvaise utilisation du gaz, sous le slogan "Notre prise de conscience nous protège, pour un hiver en toute sécurité", a-t-on appris, jeudi auprès de cette direction. La responsable de la cellule de communication, Hanane Cherbal, a précisé, dans une déclaration à l'APS, que "le

groupe Sonelgaz a lancé, par l'intermédiaire de sa filiale Sonelgaz-Distribution de Jijel, une campagne de prévention et de sensibilisation aux risques liés à une mauvaise utilisation du gaz, notamment les dangers d'une intoxication au monoxyde de carbone". Elle a ajouté qu'en prévision de la saison hivernale 2026-2027, "un programme proactif a été élaboré, combinant interventions sur le terrain, contrôles, maintenance et sensibilisation afin de garantir la sécurité des ci-

toyens et d'enraciner des comportements préventifs dans les foyers". Les actions prévues dans ce cadre donneront lieu, selon la même source, à l'inspection et le nettoyage, si nécessaire, des cheminées et des conduites d'évacuation des gaz brûlés, la vérification des détecteurs de monoxyde de carbone et de leur bon fonctionnement, ainsi que l'inspection des radiateurs de chauffage, des chauffe-eau, des canalisations et des raccordements, des dispositifs d'aération, en plus

de l'inspection des vides sanitaires, des caves et des colonnes montantes des réseaux de gaz. Mme Cherbal a ajouté que la campagne se poursuivra par la distribution de brochures de sensibilisation renfermant des conseils pratiques destinés à aider les citoyens à se préparer à l'hiver et à adopter les bons gestes pour garantir une utilisation sécurisée du gaz, en particulier dans les zones récemment raccordées à cette énergie.

APS

BEJAIA

Ouverture de la 22e édition de la Fête de la figue sèche de Beni Maouche avec plus de 200 exposants

Plus de 200 exposants venus d'une trentaine de wilayas du pays prennent part à la 22e édition de la Fête de la figue sèche de Beni Maouche, dans la wilaya de Bejaia, qui s'est ouverte jeudi dans une ambiance festive en présence des autorités locales.

Cette édition, qui coïncide avec le 30e anniversaire de la création de la manifestation en 1996, a réuni 220 exposants représentant 32 wilayas, a indiqué à l'APS, Omar Bekkouche, secrétaire général de l'Association des figuiculteurs de Beni Maouche, organisatrice de l'événement qui se poursuit au niveau du marché hebdomadaire jusqu'au 10 octobre.

M. Bekkouche a ajouté que la participation d'exposants issus des différentes wilayas est "encourageante et une source de fierté", précisant que près de 90 % de l'espace d'exposition est consacré à la figue sèche, tandis que le reste est dédié à d'autres produits du terroir et à l'artisanat de plusieurs régions du pays.

Il a fait savoir que, pour cette 22e édition, 23 figuiculteurs de la région ont obtenu le logo portant l'indication géographique de "Beni Maouche", délivré par l'Institut technique de l'arboriculture fruitière et de la vigne (ITAFV) de Sidi Aich. La labellisation obtenue en 2016 constitue une "grande valeur ajoutée pour la figue sèche de Beni Maouche et lui a permis de s'imposer sur le marché national", a ajouté M. Bekkouche.

Pour sa part, le directeur des services agricoles (DSA) de Bejaia, Mohamed Boutiba Benkelouz, a indiqué à l'APS que la filière figuicole de la wilaya s'étend sur une superficie de 7.770 hectares et assure une production annuelle moyenne de 148.000 quintaux.

Il a ajouté que la filière figuicole est en plein développement, tant en termes de superficie que de production, soulignant qu'une superficie de 25.000 ha a été plantée au cours des années 2024 et 2025. Pour 2026, le DSA a indiqué qu'un pro-

gramme de plantation avait déjà été établi et qu'il devrait démarrer durant le mois en cours. Il a assuré que l'ensemble des vergers de figuiers touchés par les feux de forêt survenus en juillet et août derniers avait été recensé et que les agriculteurs concernés seraient indemnisés.

Par ailleurs, des conférences sont au programme de la 22e édition, notamment sur le "suivi et protection phytosanitaire du figuier" et la "lutte biologique contre les maladies de la Figue", animées par des experts dans le domaine.

Un concours culinaire, baptisé "l'art de la figue", mettant à l'honneur des plats préparés à base de figues fraîches et de figues sèches, est également organisé à l'occasion de cette fête agricole consacrée à ce fruit emblématique de la région.

Pour rappel, seuls 160 exposants venus de 10 wilayas du pays avaient participé à la 21e édition de la Fête de la figue sèche de Beni Maouche (wilaya de Bejaia).

APS

Immanuel Wallerstein avait prédit la chute de l'Empire américain

1^{ère} partie

Peu après le 11 Septembre, Immanuel Wallerstein, théoricien des systèmes mondiaux, avait averti que le déclin de l'Empire américain était inévitable. Mais les dirigeants américains ne voulaient pas entendre que leurs jours de gloire appartenaient au passé, et ils ont géré ce déclin de la pire manière qui soit.

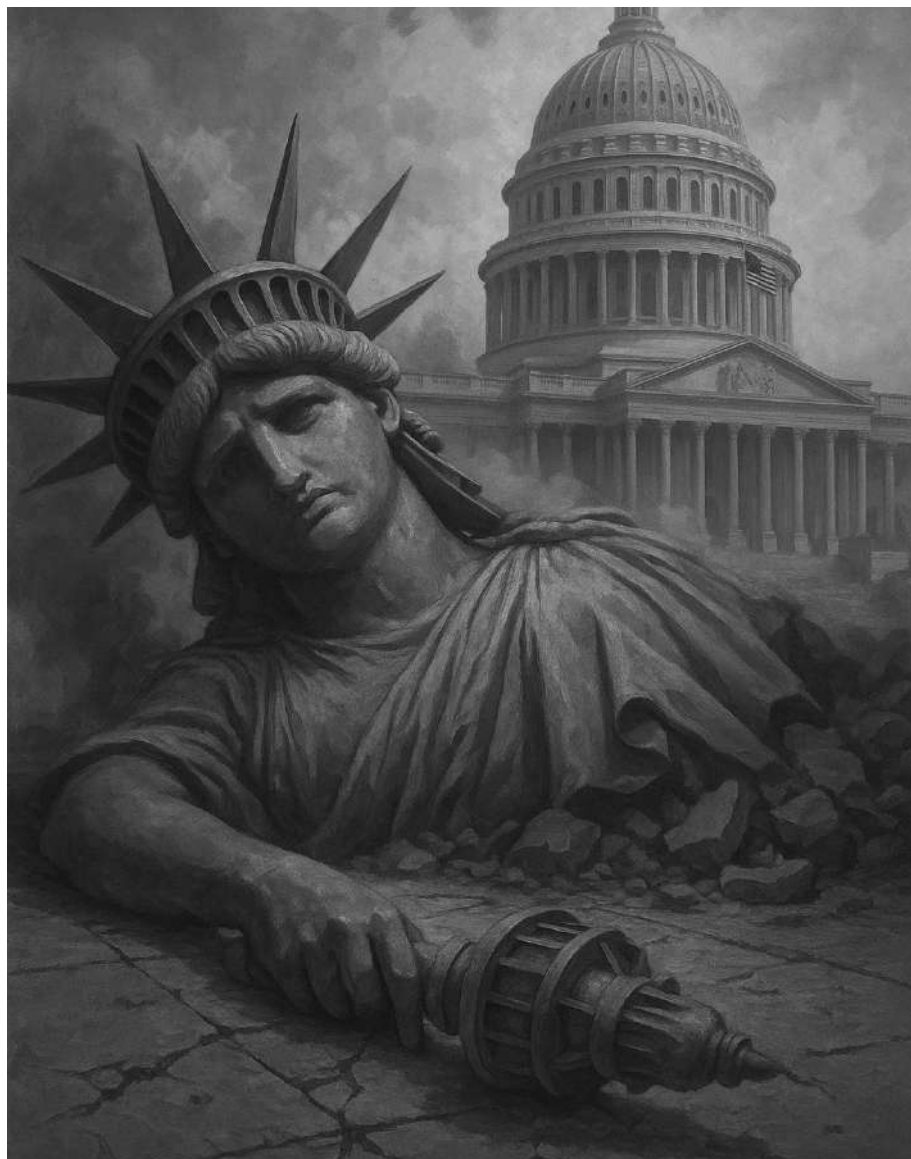
Par Gregory P. Williams (*)

En juillet 2002, Immanuel Wallerstein a participé à l'émission matinale de C-SPAN consacrée aux appels des auditeurs. Il venait d'écrire un essai pour le magazine *Foreign Policy* au titre provocateur : « L'aigle s'est écrasé ». Wallerstein y affirmait que la position dominante des États-Unis sur la scène mondiale était en déclin. Au moment où il s'exprimait, moins d'un an s'était écoulé depuis les attentats terroristes du 11 Septembre et l'invasion de l'Afghanistan qui a suivi. L'administration Bush préparait ses forces armées et l'opinion publique américaine à l'invasion de l'Irak qui devait débiter en mars 2003. Il faut rappeler que George W. Bush était alors une figure populaire. La cote de popularité du président avait atteint un record de 90 % en septembre de l'année précédente et restait supérieure à 70 % lorsque Wallerstein a rendu public son message sur le déclin. Cependant, cela a dû sembler à Wallerstein le moment idéal pour intervenir. Il écrivait sur le déclin de l'hégémonie américaine depuis le début des années 1980. Pourtant, il croyait encore, dans l'intervalle entre les invasions de l'Afghanistan et de l'Irak, que les États-Unis avaient la possibilité de gérer efficacement leur déclin.

Wallerstein ne pensait pas qu'il fût possible de prolonger indéfiniment la domination mondiale d'une grande puissance. Il constatait que les grandes puissances deviennent hégémoniques – un terme qui désigne une domination mondiale sans égale – en raison de facteurs économiques, politiques et militaires qui, en fin de compte, provoquent également l'érosion de cette hégémonie. Le déclin de l'hégémonie américaine a commencé bien avant le 11 Septembre, avec le ralentissement économique des années 1970 et la guerre américaine au Vietnam. Pour Wallerstein, les États-Unis étaient confrontés au choix de toutes les puissances hégémoniques en déclin : décliner avec dignité ou décliner de manière précipitée. George W. Bush a choisi la seconde option. Aujourd'hui, Donald Trump a encore accéléré le déclin américain en déployant de manière agressive l'une des rares armes qui restent à une hégémonie moribonde : sa puissance militaire extrêmement forte.

Les cycles de l'hégémonie

Pourquoi l'hégémonie américaine était-elle en déclin ? Pour Wallerstein, l'hégémonie américaine du XX^e siècle ne différait guère de l'hégémonie néerlandaise du XVII^e siècle ou de l'hégémonie britannique du XIX^e. Ces trois puissances (et uniquement celles-ci, selon lui) ont accédé à l'hégémonie en surfant sur une vague de forces économiques qu'elles ne pouvaient pas tout à fait contrôler et en s'imposant militairement face à un rival.



Après avoir triomphé, la puissance hégémonique s'est attachée à créer des organisations à son image. Les Britanniques, par exemple, ont pris le dessus sur la France, puis ont créé le Concert européen en 1815.

Wallerstein ne pensait pas qu'il fût possible de prolonger indéfiniment la domination mondiale d'une grande puissance. L'ascension des États-Unis vers l'hégémonie a commencé à la suite de la récession mondiale de 1873. Selon Wallerstein, le recul de la part de la Grande-Bretagne sur les marchés mondiaux était dû aux États-Unis et à son principal rival, l'Allemagne. Les États-Unis sont devenus un grand producteur d'acier, puis d'automobiles, tandis que l'Allemagne est devenue un grand producteur de produits chimiques industriels. L'essor économique de chaque État a fait suite à une crise politique interne et à une (relative) stabilisation : pour les États-Unis, la victoire de l'Union lors de la guerre de Sécession ; pour l'Allemagne, l'unification sous la direction prussienne après la guerre contre la France.

Wallerstein considérait les deux guerres mondiales comme une prolongation de la guerre de Trente Ans entre ces rivaux. Il a noté que les Provinces-Unies des Pays-Bas et la Grande-Bretagne étaient également parvenues à l'hégémonie à l'issue de guerres ayant duré environ trois décen-

nies (dans le cas des Pays-Bas, cela s'est produit après la guerre de Trente Ans initiale, entre 1618 et 1648).

Après avoir vaincu l'Allemagne et les puissances de l'Axe en 1945, les dirigeants américains estimaient que trois éléments étaient nécessaires pour maintenir leur prospérité : premièrement, des débouchés internationaux pour leur production industrielle ; deuxièmement, un ordre mondial garantissant le commerce à faible coût ; et troisièmement, une sorte de pacte assurant que la production ne serait pas entravée.

Washington a atteint ces objectifs en reconstruisant l'Europe occidentale et le Japon, en créant de grandes institutions internationales telles que les Nations unies, et en concluant une sorte d'accord avec l'Union soviétique. Cette dernière initiative, symbolisée par la conférence de Yalta de février 1945, revêtait pour Wallerstein une importance bien plus grande que la fondation de l'ONU deux mois plus tard. Selon la vision traditionnelle, la Guerre froide, qui s'est étendue approximativement de 1945 à 1991 (pour retenir la période la plus longue possible), a constitué un affrontement entre les adversaires américains et soviétiques. Pour Wallerstein, cette période s'articulait en réalité autour d'un pacte implicite entre les grandes puissances. La sphère d'influence américaine couvrait environ les deux tiers

du monde, tandis que la sphère d'influence soviétique représentait le reste. Chaque puissance pouvait dominer sa zone d'influence et utiliser la menace de l'autre pour contraindre les partenaires réticents. Les accords de Yalta étaient garantis par un « équilibre de la terreur » entre les nations.

L'apogée de l'hégémonie américaine s'étendit approximativement de 1945 à 1970. Comme toutes les puissances hégémoniques, les États-Unis devinrent victimes de leur propre succès. En 1970, l'Europe occidentale et le Japon étaient, selon Wallerstein, les égaux économiques des États-Unis. En développant des partenaires commerciaux, élément crucial du succès américain de l'après-guerre, les États-Unis se sont également créés des rivaux.

Comme toutes les puissances hégémoniques, les États-Unis ont commencé à perdre leur avantage économique en suivant le même schéma que celui qui leur avait permis de le construire à l'origine. Tout d'abord, la puissance hégémonique perd son avantage dans l'agriculture et l'industrie. Ensuite, elle perd son avantage dans le commerce. Enfin, elle perd son avantage dans la finance.

Toujours dans les années 1970, la défaite de Washington au Vietnam a mis en évidence la faiblesse militaire des États-Unis et démontré leur incapacité à imposer leur volonté au reste du monde. Le Vietnam, écrivait Wallerstein, symbolisait le rejet de l'ordre mondial américain par les peuples oubliés de la planète, parfois appelés « Tiers-Monde », parfois « Sud global ». Le mouvement d'indépendance au Vietnam contre les puissances coloniales (la France, le Japon et les États-Unis) s'inscrivait dans le prolongement du mouvement de protestation mondial qui avait atteint son paroxysme en 1968. Selon Wallerstein, « les militants de 1968 ne se sont pas contentés de condamner l'hégémonie américaine. Ils ont condamné la collusion soviétique avec les États-Unis, ils ont condamné Yalta » et ils ne voyaient que « deux camps – les deux superpuissances et le reste du monde ».

L'effondrement de l'Union soviétique en 1991, là encore contrairement à l'idée reçue, a été pour Wallerstein un désastre pour les États-Unis, car ceux-ci ont perdu leur grand Autre. Dans un essai de 1992, Wallerstein insistait sur le fait que la Guerre froide n'était « pas un jeu à gagner, mais plutôt un menuet à danser. [...] La fin de la Guerre froide a en effet éliminé le dernier pilier majeur de l'hégémonie américaine et de la prospérité des États-Unis, le bouclier soviétique ». La réponse de Washington au déclin de son hégémonie a consisté à affirmer sa grandeur, en paroles et en actes, en cherchant à reconquérir sa position dans le monde. Mais, comme l'a expliqué Wallerstein sur C-SPAN, « si vous êtes numéro un, vous n'avez pas besoin de crier que vous êtes numéro un ».

A suivre)

MAURITANIE

Pourquoi Ghazouani a-t-il reconduit Ould Diay ?

Malgré les critiques d'une partie de l'opinion publique, qui réclamait le départ de tout le gouvernement, Mokhtar Ould Diay conserve la confiance du président. Son expérience des finances publiques, sa maîtrise des dossiers sensibles et son poids politique au sein de la majorité éclairent ce choix. En chargeant Mokhtar Ould Diay de former un nouveau gouvernement, le 9 octobre, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani a choisi de maintenir son Premier ministre, tout en se réservant la possibilité de renouveler son équipe. Une décision qui confirme la confiance accordée à un responsable familial des priorités présidentielles et des rouages de l'État, malgré les controverses suscitées par le bilan du gouvernement sortant. Ancien ministre de l'Économie et des Finances, puis directeur du cabinet présidentiel, Ould Diay cumule une expérience administrative et financière qui pèse dans ce choix. Maîtrise des arbitrages budgétaires, mobilisation des recettes fiscales et négociations avec les partenaires financiers constituent des dossiers qu'il connaît. Dans un contexte de contraintes budgétaires, cette expérience permet au chef de l'État de préserver la continuité sur des questions sensibles. Mais la reconduction ne relève pas uniquement de considérations techniques. La connaissance des équilibres de la majorité, des réseaux de mobilisation et des mécanismes de décision constitue également un atout politique. Cette implantation peut servir le pouvoir dans les quartiers populaires, où les attentes sociales sont fortes et où l'opposition cherche à consolider ses positions. Elle ne garantit cependant aucun résultat électoral. En maintenant Ould Diay, Ghazouani semble ainsi distinguer le chef du gouvernement de l'équipe qui l'entourait.

R I.

NOTATION SOUVERAINE

Fitch Ratings confirme la note «B» de l'Égypte avec une perspective stable

Cette note, destinée à évaluer la capacité d'un Etat à honorer ses obligations financières, bénéficie du potentiel de croissance relativement élevé de l'économie égyptienne, du soutien important apporté par les partenaires bilatéraux et multilatéraux et du poids de l'économie du pays par rapport aux autres Etats de la catégorie, a expliqué l'agence de notation dans son dernier rapport.

Dans son dernier rapport, l'agence Fitch Ratings a maintenu jeudi 8 octobre la note souveraine de l'Égypte à long terme en devises étrangères à « B », assortie d'une perspective stable. Selon l'agence, cette note bénéficie du potentiel de croissance relativement élevé de l'économie égyptienne, du soutien important apporté par les partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que du poids de l'économie du pays par rapport aux autres Etats de la catégorie « B ». Ces atouts restent toutefois contrebalancés par la fragilité des finances publiques, le poids exceptionnellement élevé des intérêts de la dette dans les recettes, les besoins importants de financement extérieur, la volatilité des flux de financement commerciaux, l'inflation élevée et les risques géopolitiques, d'après Fitch.

Des réserves en hausse

Les réserves internationales brutes ont progressé de 5,5 milliards de dollars au cours des huit premiers mois de 2026, pour atteindre 54,4 milliards de dollars en août. Sur la même période, la position nette en actifs extérieurs de la Banque centrale d'Égypte (BCE) s'est améliorée de 5,6 milliards de dollars, à 19 milliards. Les actifs extérieurs nets du secteur bancaire sont, eux, restés globalement stables, à 12,6 milliards de dollars. Pour Fitch, cette évolution reflète notamment « la capacité de l'Égypte à financer son déficit courant grâce aux investissements directs étrangers et aux emprunts extérieurs ». Le régime de change flexible a toutefois été fortement mis à l'épreuve au déclenchement de la guerre en Iran. Fitch estime que les autorités ont maintenu la libre convertibilité de

la monnaie, contribuant ainsi à renforcer la crédibilité de leur politique économique. Le conflit a entraîné une réduction de plus de 6 milliards de dollars des avoirs étrangers en titres de dette publique égyptienne, soit environ 1,4 % du PIB. La livre s'est dépréciée de plus de 14 % face au dollar. Fitch souligne néanmoins que la BCE n'a pas exercé d'influence significative pour limiter les sorties de capitaux au moyen de contrôles de change, ni cherché à empêcher la dépréciation de la monnaie par des interventions importantes. Les capitaux à court terme sont ensuite revenus rapidement, permettant d'effacer l'essentiel de la baisse de la livre.

Le déficit courant se creuse

Cette amélioration des réserves intervient alors que le déficit courant s'est élargi. Fitch l'estime à 5,1 % du PIB au cours de l'exercice 2025/2026, contre 4,2 % un an auparavant. L'agence attribue principalement cette détérioration à « l'aggravation de la balance commerciale sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie importée », ainsi qu'à une légère dégradation du commerce hors énergie. La progression des recettes touristiques, de 10 %, et celle des transferts des Égyptiens de l'étranger, de 18 %, n'ont compensé qu'en partie cette évolution. Fitch table sur un déficit courant ramené à moins de 3,5 % du PIB à l'horizon 2028, grâce notamment à la poursuite de la croissance du tourisme et à l'amélioration attendue de la balance des biens. L'agence prévoit par ailleurs un prix moyen du Brent de 78 dollars le baril en 2026 et 79 dollars en 2027.

L'inflation repart temporairement

La désinflation a, elle aussi, marqué une pause selon Fitch. La guerre en Iran a exercé une pression sur les prix, principalement à travers les matières premières. L'Égypte, importatrice nette de pétrole et de gaz, a par ailleurs relevé en mars la plupart des prix des carburants. Fitch prévoit une nouvelle hausse au quatrième trimestre 2026. La progression des prix du blé a également contribué à la hausse des prix alimentaires. L'agence prévoit une inflation moyenne de 12,3 % en 2027, après 11,6 % en 2025/2026. Elle considère cependant cette remontée comme temporaire et prévoit une reprise de la désinflation, avec une inflation inférieure à 10 % en 2028, soutenue par la flexibilité du taux de change, une politique monétaire restrictive et le recul attendu des prix des matières premières. Pas de nouveau programme avec le FMI Les programmes de facilité élargie de crédit (FEC) et de résilience et durabilité (RSD) conclus avec le FMI doivent prendre fin en novembre 2026. Fitch ne prévoit pas qu'un nouveau programme assorti de décaissements leur succède et considère donc que le FMI ne constituera plus, à court terme, le même ancrage de politique économique. L'agence s'attend néanmoins à la poursuite, à moyen terme, du même dosage de politiques : des taux d'intérêt réels positifs, un excédent primaire budgétaire important et un régime de change plus flexible. L'Égypte dispose par ailleurs de programmes de soutien budgétaire avec d'autres bailleurs officiels, notamment l'Union européenne et la Banque mondiale.

R I.

TUNISIE

Les dépenses de l'État consacrées aux transferts sociaux en hausse de 24,1 % au premier semestre 2026

Les dépenses de l'État au titre des transferts destinés aux programmes sociaux ont atteint 2 221 millions de dinars au cours du premier semestre 2026, enregistrant une hausse de 24,1 % par rapport à la même période de 2025. C'est ce qui ressort des données du ministère des Finances relatives à l'exécution du budget de l'État à fin juin 2026, ainsi qu'aux hypothèses et grandes orientations du projet de budget de l'État pour l'année prochaine. Selon les mêmes données, le taux d'exécution de ces dépenses s'est établi à environ 47,6 % des crédits prévus par la loi de finances 2026. Ces transferts s'inscrivent dans le cadre du renforcement de la dimension sociale des politiques publiques et de la consolidation du rôle social de l'État. Ils visent notamment à améliorer la redistribution des revenus, à réduire la pauvreté et à soutenir les programmes de solidarité nationale ainsi

que le logement social. Ces interventions comprennent également le financement des bourses universitaires, des aides scolaires et universitaires, ainsi que des différents mécanismes d'accompagnement des catégories à faibles revenus, sans oublier le soutien aux collectivités locales. Ces programmes contribuent à promouvoir l'égalité des chances, à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables et à favoriser l'inclusion sociale ainsi que le développement du capital humain, conformément aux principes de justice sociale.

Une gestion efficace et efficiente des ressources disponibles

Dans son document relatif à l'exécution budgétaire, le ministère des Finances souligne que « la politique de dépenses de l'État vise à orienter les ressources

disponibles de manière efficace et efficiente, afin de concilier les impératifs de stabilité financière, de soutenir la croissance économique et de renforcer le rôle social de l'État ». Le ministère précise que cette orientation repose sur la poursuite de la rationalisation des dépenses publiques, l'amélioration de l'efficacité des dépenses et l'affectation des crédits aux programmes et projets prioritaires. Il s'agit notamment des initiatives liées au développement régional, à l'amélioration des services essentiels et à la promotion de l'investissement. Cette politique vise également à renforcer la capacité du budget à faire face aux chocs internes et externes, tout en garantissant la pérennité des interventions sociales destinées aux populations vulnérables et aux ménages à faibles revenus. Cette orientation s'inscrit dans le prolongement des priorités définies par le pré-

sident de la République, qui a souligné à plusieurs reprises la nécessité de restaurer le rôle social de l'État et de consacrer les principes de justice et d'équité, estimant qu'une véritable croissance économique passe par la justice sociale. Le chef de l'État a également appelé à accorder la priorité à la dimension sociale dans la politique financière de l'État. Ces priorités se traduisent dans le projet de loi de finances pour 2027, qui prévoit de poursuivre le renforcement du rôle social de l'État, parallèlement au soutien à l'investissement public et privé et à la stimulation de la création de richesses. Ces orientations s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement 2026-2030, avec pour objectifs de consolider le choix de l'autonomie nationale et de renforcer la souveraineté économique.

R I.

CNUCED

Classement des pays africains disposant des meilleures capacités productives

Malgré des ressources naturelles abondantes, les pays africains affichent globalement des capacités productives modestes. Quatre pays du continent seulement ont obtenu des scores supérieurs à 50 points sur une échelle de 100 points.

La République de Maurice, les Seychelles et l’Afrique du Sud sont les pays qui disposent des meilleures capacités productives en Afrique, selon un classement publié le 14 septembre 2026 par ONU Commerce et Développement (anciennement Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement/CNUCED). Le classement représente la 3e génération de l’indice des capacités productives (Productive Capacities Index/PCI, 3rd Generation), dont les deux premières générations ont été publiées en 2021 et en 2023. Rappelant que les capacités productives sont les ressources, les compétences et les connexions qui permettent à une économie de produire des biens et des services, ONU Commerce et Développement s’appuie sur 43 indicateurs pour mesurer le potentiel productif réel et structurel de 195 économies durant la période 2000-2024. Ces indicateurs sont regroupés en huit dimensions de la capacité productive : capital humain, capital naturel, énergie, transport, technologies de l’information et de la communication (TIC), institutions, développement du secteur privé et transformation structurelle. Les 43 indicateurs, qui ont des unités très

différentes (kilomètres de routes, nombre de diplômés, mégawatts d’énergie, etc.), sont normalisés sur une échelle de notation allant de 0 à 100 points afin de pouvoir être comparés et agrégés. Le score de chacune des huit dimensions est aussi calculé sur une échelle allant de 0 à 100 points via la méthode statistique de l’analyse en composantes principales (ACP), qui permet d’attribuer des coefficients (poids) optimisés aux indicateurs les plus pertinents et d’éviter les redondances entre des variables similaires. Les notes pondérées des diverses dimensions sont ensuite utilisées pour calculer le score global de chaque pays. Celui-ci correspond à la moyenne géométrique des notes attribuées à chaque dimension.

Deux États insulaires tiennent le haut du pavé

Le recours à la moyenne géométrique pour l’agrégation reflète l’égalité conceptuelle des huit catégories, chacune d’entre elles rendant compte d’un aspect distinct et complémentaire des capacités de production. Cela garantit qu’un pays ne peut pas obtenir un excellent score global s’il présente une faiblesse critique ou un score proche de zéro dans l’une des dimensions fondamentales. À l’échelle africaine, deux États insulaires

arrivent en tête de liste. La République de Maurice occupe le 1er rang au niveau africain et le 56e rang à l’échelle mondiale avec un score global de 55 points. Ce pays réalise ses meilleures performances dans les dimensions institutions (72,8 points), TIC (72,7 points) et énergie (68 points), et montre qu’on peut bâtir des capacités productives solides sans disposer de ressources naturelles abondantes. Le même constat est valable pour les Seychelles, qui occupent le 68e rang mondial et la 2e marche du podium à l’échelle africaine. Viennent ensuite l’Afrique du Sud (70e rang mondial), le Cap-Vert (72e), la Tunisie (99e), le Botswana (116e), la Namibie (122e) et l’Algérie (125e). L’Égypte (129e rang mondial) ferme le Top 10 africain. Dans l’ensemble, les pays africains affichent des capacités productives modestes, malgré des ressources naturelles abondantes. Quatre pays du continent seulement ont obtenu des scores supérieurs à 50 points (Maurice, Seychelles, Afrique du Sud et Cap-Vert). À l’échelle mondiale, le Danemark occupe le 1er rang avec un score global de 70,9 points, devant les États-Unis, l’Australie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Agence

APRÈS L'AFRIQUE DU SUD, L'ÉGYPTE ET L'ÉTHIOPIE Le Ghana veut rejoindre les BRICS et sollicite le soutien de l’Inde

Après l’Afrique du Sud, l’Égypte et l’Éthiopie, le Ghana veut à son tour entrer dans les BRICS. Une candidature validée en conseil des ministres, qui traduit la recherche de nouveaux appuis financiers par un pays tout juste sorti de crise. Le Ghana a décidé de déposer une candidature officielle pour rejoindre les BRICS. L’annonce a été faite mardi 6 octobre à Accra par le ministre des Affaires étrangères, Samuel Okudzeto Ablakwa, lors d’une conférence de presse conjointe avec son homologue indien. Accra dit vouloir élargir ses partenariats économiques et diplomatiques, sans rompre avec ses alliés traditionnels. « Le Conseil des ministres du président John Dramani Mahama a décidé que le Ghana rejoindra les BRICS », a déclaré le chef de la diplomatie ghanéenne. Il a aussi-tôt nuancé : le pays doit encore déposer son dossier, rassembler des soutiens et, surtout, être admis.

L’Inde, point d’appui de la démarche

L’annonce a été faite en présence de Subrahmanyam Jaishankar, ministre indien des Affaires extérieures, en visite à Accra. Le Ghana a sollicité l’appui de New Delhi, membre fondateur du groupe, pour instruire son dossier. Les échanges entre les deux pays ont plus que doublé, passant d’environ 3 milliards de dollars en 2024 à près de 7 milliards au

jour d’hui, selon Samuel Okudzeto Ablakwa. Les deux capitales ont signé deux protocoles d’accord, dans l’agriculture et dans les sciences et technologies, et disent vouloir étendre leur coopération au rail, à la pharmacie, aux technologies de l’information et à la défense. Subrahmanyam Jaishankar s’est dit favorable aux ambitions ghanéennes, tout en rappelant qu’une adhésion relève d’une décision collective des membres du groupe.

Diversifier sans rompre

Pour le ministre, l’adhésion accompagnerait le tournant économique voulu par John Dramani Mahama, baptisé « New Economy » et décliné en sept piliers, validé en conseil des ministres. Après deux années de stabilisation, Accra indique viser une croissance créatrice d’emplois et l’industrialisation. Samuel Okudzeto Ablakwa met aussi en avant la souveraineté sur les ressources naturelles et le refus des conditionnalités posées par quelques institutions internationales. « Nous ne voulons pas continuer à exporter des matières premières », a-t-il affirmé, plaçant pour une transformation locale et un traitement entre partenaires égaux. Le pays ne tourne pas le dos à ses partenaires historiques, a-t-il insisté. Le Ghana reste membre des institutions de Bretton Woods et rappelle le rôle d’Afreximbank, qui lui a apporté environ 700 millions de

dollars pendant la crise financière de 2023-2024. Le ministre dit par ailleurs compter sur le soutien des membres du bloc, tous représentés diplomatiquement à Accra, et juge que le message des BRICS porte depuis leur récent sommet de New Delhi.

Trois membres africains, trois partenaires

Fondés par le Brésil, la Russie, l’Inde et la Chine, les BRICS ont accueilli l’Afrique du Sud en 2010. L’Égypte, l’Éthiopie, l’Iran, l’Arabie saoudite et les Émirats arabes unis les ont rejoints en 2024, suivis de l’Indonésie. Le groupe distingue deux statuts. Aux membres de plein droit s’ajoutent des « pays partenaires », catégorie créée au sommet de Kazan en octobre 2024. Le Nigeria, l’Ouganda et l’Algérie y ont accédé en janvier 2025, aux côtés de la Biélorussie, de la Bolivie, de Cuba, du Kazakhstan, de la Malaisie, de la Thaïlande, de l’Ouzbékistan et du Vietnam. L’Afrique compte donc six pays dans l’orbite du bloc : trois membres de plein droit et trois partenaires. Ni la date du dépôt ni le statut visé, membre de plein droit ou pays partenaire, n’ont été précisés. L’admission suppose l’accord de l’ensemble des membres, chacun des fondateurs disposant d’un droit de veto sur le processus.

R I.

TOGO

Vers une base de données nationale sur la restauration des paysages forestiers

À Togo, les acteurs de l’environnement préparent la mise en place d’une base de données nationale sur la restauration des paysages forestiers (RPF). Le processus a été engagé lors d’un atelier organisé jusqu’au jeudi 8 octobre 2026 à Atakpamé, dans la région des Plateaux. Les échanges ont porté sur la nécessité de disposer d’un système national de collecte et de gestion des données relatives à la restauration des paysages forestiers. Les participants ont également abordé la cartographie des parties prenantes et des dispositifs existants, l’harmonisation des indicateurs ainsi que la définition des orientations techniques et institutionnelles nécessaires à la mise en place de ce système de suivi. À l’issue de cette rencontre, les acteurs ont amorcé l’élaboration d’un document harmonisé de suivi et de gestion des données sur la restauration des paysages forestiers au Togo. Celui-ci prévoit de recenser les acteurs du secteur forestier, les plateformes informatiques et les mécanismes de rapportage existants. La future base de données devrait permettre de localiser les terres dégradées, les forêts fragmentées, les zones exposées à l’érosion et les espaces présentant un potentiel de restauration. Elle pourrait également faciliter le suivi des superficies restaurées, des résultats des projets et des bénéfices environnementaux obtenus. L’outil permettra, à terme, de comparer l’évolution des superficies dégradées et restaurées, de suivre la survie des plants, la régénération naturelle et les changements du couvert végétal. Ces informations pourraient contribuer à une meilleure planification des interventions et à l’évaluation des progrès réalisés. Un outil pour suivre les engagements du Togo L’initiative revêt un intérêt particulier pour le Togo, qui s’est engagé dans le cadre de l’initiative africaine AFR100, à restaurer 1,4 million d’hectares de terres dégradées d’ici à 2030. La création de cette base de données est d’ailleurs portée par l’Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), avec le soutien financier du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Selon le chargé de bureau de la FAO au Togo, Djiba Oyétoundé, cette démarche contribue aux objectifs de l’initiative AFR100 et s’inscrit dans la politique nationale de gestion durable des ressources naturelles, de préservation de la biodiversité et d’adaptation aux changements climatiques.

R I.

GRÂCE À LA BAISSÉ DES COURS DU PÉTROLE ET DES TAUX D'INTÉRÊT

Les marchés boursiers européens enregistrent une légère hausse hebdomadaire

Les actions européennes se sont redressées vendredi, les cours du pétrole et les rendements obligataires s'étant détendus grâce aux espoirs d'une accalmie dans le conflit au Moyen-Orient, tandis que les valeurs des télécommunications ont chuté après que l'accord conclu par SpaceX pour acquérir un portefeuille de fréquences à l'échelle nationale aux États-Unis a provoqué des remous dans l'ensemble du secteur.

Le STOXX 600 paneuropéen .STOXX a clôturé en hausse de 1 % vendredi, effaçant ainsi sa baisse hebdomadaire. L'indice avait clôturé jeudi à son plus bas niveau depuis près de quatre mois, la flambée des cours du pétrole et des rendements obligataires ayant détourné les investisseurs des actifs risqués. Toutefois, les cours du pétrole LCOc1 CLc1 ont reculé de plus de 1 % vendredi après que le président américain Donald Trump a déclaré que son pays n'attaquerait pas l'Iran avant les élections de mi-mandat du mois prochain. O/R Ces déclarations ont rassuré les investisseurs qui craignaient que la hausse des cours du pétrole ne déclenche des pressions inflationnistes et ne contraigne les principales banques centrales à resserrer agressivement leur politique monétaire. Les rendements obligataires de la zone euro ont également reculé après avoir atteint cette semaine leurs plus hauts niveaux depuis plusieurs décennies, les inquiétudes budgétaires en France à l'approche de l'élection présidentielle de l'année prochaine venant aggraver les pressions sur les obligations françaises. GVD/EUR “La pression à la hausse sur les rendements obligataires ne cessera probablement que si: la hausse des taux commence à peser sur la dynamique de croissance, l'augmentation des coûts d'emprunt entraîne des tensions financières ou s'il y a des signes clairs d'un ralentissement de l'inflation”, ont déclaré les analystes de BofA Global Research. “Les actions européennes sont restées globalement insensibles à la hausse du risque politique et budgétaire français.

La prime de risque intégrée dans les actions a continué d'être soutenue par une forte croissance mondiale et par les révisions à la hausse des bénéfices alimentées par le boom des investissements dans l'IA.” L'accord UE-Chine donne un coup de pouce aux constructeurs automobiles Par ailleurs, l'Union européenne et la Chine ont convenu de réduire de moitié les exportations chinoises de véhicules hybrides et hybrides rechargeables vers l'UE, d'améliorer l'accès de l'UE au marché chinois et d'assouplir les procédures chinoises d'octroi de licences pour les exportations de terres rares, a déclaré le commissaire européen au Commerce, Maros Sefcovic. Les actions des constructeurs automobiles européens .SXAP ont bondi de 1,5 %, enregistrant leur plus forte hausse journalière depuis plus de trois semaines. La plupart des secteurs de l'indice STOXX 600 ont terminé en hausse, à l'exception de l'indice des télécommunications .SXKP , qui a chuté de 2,9 % pour atteindre son plus bas niveau depuis huit mois. Deutsche Telekom DTEGn.DE a chuté de 7,9 %, enregistrant sa plus forte baisse journalière depuis plus de trois ans, après que SpaceX SPCX.O a conclu un accord visant à acquérir un portefeuille national de fréquences en bande basse aux États-Unis, lançant ainsi un défi direct et orbital aux géants historiques de la téléphonie mobile à travers le pays. Deutsche Telekom détient une participation de 54 % dans T-Mobile US TMUS.O , dont le cours a chuté de 12 % lors de la séance de l'après-midi aux États-Unis. L'opérateur britannique Vodafone

VOD.L et l'espagnol Telefónica TEF.MC ont chacun reculé de plus de 4,5 %, tandis que le français Orange ORAN.PA a perdu 2,5 %. Les investisseurs attendent désormais la saison des résultats du troisième trimestre pour évaluer les performances des entreprises dans un contexte de hausse de l'inflation et des taux d'intérêt. Selon les données de LSEG, les ana-

lystes s'attendent à ce que les entreprises de l'indice STOXX 600 affichent une croissance de leurs bénéfices de 21 % au troisième trimestre par rapport à l'année précédente, les sociétés des secteurs de l'énergie et des matières premières devant apporter la plus forte contribution.

R I/Agence

COTATION COMMERCIALE D'OUVERTURE DU DINAR ALGERIEN



COTATION COMMERCIALE D'OUVERTURE DU DINAR ALGERIEN

Cours du : 08 Octobre 2026
Valeur : 12 Octobre 2026

BASE	DEVICES			COURS ACHAT	COURS VENTE
1	USD	US DOLLAR		134.4212	134.4362
1	EUR	EURO		150.3770	150.4207
1	GBP	POUND STERLING		177.5240	177.6612
100	JPY	JAPANESE YEN		84.9853	85.0109
1	CNY	CHINESE YUAN		20.0491	20.0516
1	CHF	SWISS FRANC		161.4863	161.6014
1	CAD	CANADIAN DOLLAR		94.3638	94.3942
1	DKK	DANISH KRONE		20.1202	20.1228
1	SEK	SWEDISH KRONA		13.4146	13.4175
1	NOK	NORWEGIAN KRONE		14.0184	14.0317
1	AED	UAE DIRHAM		36.5921	36.6052
1	SAR	SAUDI RIYAL		35.8046	35.8105
1	KWD	KUWAITI DINAR		436.1493	436.3395
1	TND	TUNISIAN DINAR		44.6861	45.1352
1	MAD	MOROCCAN DIRHAM		13.4834	13.4849
1	LYD	LIBYAN DINAR		20.8725	20.9794
1	MRU	MAURITANIAN OUGUIYA		3.3555	3.3660
1	SDR	SPEC. DRA. RIGHTS		181.7711	181.7711

BOURSE DE NEW YORK

Wall Street clôture en hausse au terme d'une semaine agitée

La Bourse de New York a terminé en hausse vendredi, aidée par la vigueur de certains géants technologiques et par une stabilisation des taux obligataires, à l'issue d'une semaine mouvementée sur les deux fronts. Le Nasdaq a progressé de 0,64 %, le Dow Jones a gagné 0,83 % et l'indice élargi S&P 500 s'est octroyé 0,59 %, s'établissant à quelques points seulement de son record en clôture. "Les rendements des emprunts d'État américains semblent se stabiliser", soulageant quelque peu la place américaine, souligne auprès de l'AFP Angelo Kourkafas, analyste chez Edward Jones. Sur fond de craintes inflationnistes alimentées par la flambée des prix de l'énergie, le rendement à échéance dix ans

s'est envolé cette semaine jusqu'à 5,36 %, un niveau inédit depuis 2002. Vendredi, vers 20H15 GMT, il évoluait autour de 5,24 %. Les actions ont également été soutenues en fin de séance par les déclarations de Donald Trump, selon lesquelles son homologue russe Vladimir Poutine s'est engagé à fournir plusieurs millions de tonnes de diesel "pour le marché américain et mondial". Les prix des carburants ayant fortement grimpé depuis le début de la guerre au Moyen-Orient, cette annonce "atténue certains des scénarios les plus pessimistes, tant sur le front de l'approvisionnement en produits raffinés que sur celui de l'inflation", souligne Angelo Kourkafas. La place américaine a aussi pro-

fité des gains enregistrés par certaines capitalisations géantes de la tech américaine, à l'image de Microsoft (+2,38%), Amazon (+3,29 %) ou encore Alphabet, maison mère de Google (+0,97 %). "Étant donné leur poids considérable (dans les indices, ndlr), cela apporte indéniablement un soutien au marché dans son ensemble", note M. Kourkafas. "Les valeurs des semi-conducteurs continuent de montrer des signes de faiblesse" au lendemain d'une frayeur pour le secteur de l'IA, remarquant néanmoins les analystes de Briefing.com (Nvidia -0,52 %, AMD -2,03 %, Micron -0,66 %). Un article du Financial Times a en effet rapporté jeudi qu'OpenAI, le créateur de ChatGPT, avait évoqué à des investisseurs

un chiffre d'affaires annualisé de 50 milliards de dollars, loin des 70 milliards mentionnés par plusieurs médias en septembre. L'estimation du Financial Times a rapidement été contestée par une source proche du dossier citée par la chaîne CNBC, selon laquelle la différence entre les deux montants correspondait aux revenus tirés par OpenAI de ses partenariats. L'épisode illustre la fébrilité des marchés face au secteur de l'IA, principal moteur des marchés d'actions mais qui fait face à des doutes croissants sur la rentabilité future des dépenses massives des géants de la tech pour développer cette technologie. Les investisseurs espèrent que la saison des résultats - qui démarre officiellement la semaine prochaine avec les grandes

banques - apportera un aperçu plus précis. Toujours côté entreprises, les opérateurs téléphoniques ont décroché à l'instar de Verizon (-8,75 %), AT&T (-9,81 %) ou T-Mobile (-13,27 %). SpaceX (+1,25 % à 162,57 dollars) a révélé jeudi avoir acheté un portefeuille de licences de basse fréquence, une acquisition qui le rapproche du lancement de son propre réseau mobile. L'entreprise, qui offre déjà un accès à internet à haut débit via son réseau de satellites Starlink, a dit s'adresser à tous les Américains, là où beaucoup d'observateurs attendaient surtout une proposition pour les résidents de zones mal desservies.

R I.

ENERGIE, DETTE ET IA

Le FMI donne l’alerte

« Même en cas de fin prochaine de la guerre dans le Golfe, les prix élevés de l’énergie pourraient se maintenir pendant un certain temps », selon le FMI, citant les anticipations des marchés qui tablent sur un pétrole brut Brent restant cher jusqu’en 2027.

La directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Kristalina Georgieva, a mis en garde, mercredi 7 octobre, contre les menaces pesant sur la croissance mondiale, lors d'un discours suivi par Ahraminfo sur le site de l'institution. Elle a notamment cité la flambée des prix de l'énergie, l'alourdissement de la dette publique et les risques liés à l'intelligence artificielle (IA). « L'économie mondiale subit des forces contradictoires, combinant un choc d'offre énergétique négatif issu des conflits au Moyen-Orient et un choc de demande positif alimenté par l'intelligence artificielle », a-t-elle souligné à l'approche des Assemblées annuelles du Fonds monétaire international (FMI) prévues la semaine prochaine à Bangkok. L'arrivée de la saison hivernale devrait par ailleurs soutenir la demande énergétique, alors que l'approvisionnement en gaz naturel reste sous pression en raison des menaces pesant sur le transport de gaz naturel liquéfié (GNL) à travers le détroit d'Ormuz. Le FMI s'apprête ainsi à réviser à la baisse ses prévisions de croissance, touchant en premier lieu les nations ravagées par les conflits, telles que l'Ukraine et les pays du Golfe, lourdement frappés par les frappes iraniennes et la chute de leurs exportations énergétiques.

Des prix de l’énergie durablement élevés

« Même en cas de fin prochaine de la guerre dans le Golfe, les prix élevés de l'énergie pourraient se maintenir pendant un certain temps

», a estimé Georgieva, citant les anticipations des marchés qui tablent sur un pétrole brut Brent restant cher jusqu'en 2027. Le prix du pétrole évolue autour de 100 dollars le baril, tandis que la réduction des capacités de raffinage ajoute une marge supplémentaire d'environ 100 dollars par baril pour certains produits, notamment le diesel.

Une dette publique à un niveau record

Selon le FMI, la dette publique mondiale se situe désormais à son plus haut niveau depuis la Seconde Guerre mondiale et devrait bientôt dépasser 100 % du PIB mondial. Georgieva a particulièrement mis en cause les économies avancées, notamment les Etats-Unis, dont les ratios dette/PIB sont supérieurs à ceux des économies émergentes et des pays à faible revenu. « Les gouvernements ne peuvent plus compter uniquement sur une accélération de la croissance pour résoudre leurs difficultés budgétaires », a-t-elle averti. Après cinq années et demie d'inflation supérieure aux objectifs, les pressions inflationnistes restent alimentées par plusieurs facteurs, notamment les investissements dans l'IA, les chocs sur les prix de l'énergie et des produits alimentaires, les droits de douane, l'augmentation des dépenses militaires et le coût du service de la dette.

L'IA peut inciter un "choc de grand ampleur"

Georgieva a par ailleurs mis en garde contre

la frénésie d'investissements dans l'IA, dont les volumes en proportion du PIB risquent de surpasser ceux enregistrés lors des grandes révolutions infrastructurelles, telles que les chemins de fer ou les télécommunications. Cette concentration financière fait peser une pression immense sur les entreprises technologiques, sommées de concrétiser de réels gains de productivité pour justifier leurs valorisations boursières stratosphériques. Une déception des marchés pourrait ainsi se transformer en « choc de grande ampleur » et freiner la croissance économique mondiale, avertit la cheffe du FMI dans un entretien à l'AFP. « L'IA soutient la croissance mondiale (...) un ralentissement se ferait donc sentir à l'échelle du globe », a renchéri Georgieva. Néanmoins, bien encadrée, l'IA pourrait s'avérer un formidable moteur pour l'économie mondiale, avec un potentiel d'augmentation de la croissance estimé à un demi-point de pourcentage par actif et par an, selon les travaux du FMI. Pour capitaliser sur ce potentiel tout en parant ses menaces — de la restructuration brutale du marché du travail aux failles de cybersécurité, sans oublier la crainte de modèles échappant au contrôle humain —, la patronne du FMI a exhorté les gouvernements à ériger d'urgents garde-fous réglementaires. Au-delà de la rigueur budgétaire, elle a appelé à des réformes structurelles profondes, englobant la requalification de la main-d'œuvre, la simplification administrative pour les entreprises, la sécurisation énergétique et l'optimisation des cadres réglementaires.

UNION EUROPÉENNE

Les 27 s’accordent sur la création d’un super gendarme boursier européen

Un accord a été trouvé vendredi au sein de l'Union européenne (UE) sur la création d'un super gendarme boursier européen, une réforme jugée cruciale pour renforcer l'économie du Vieux Continent. Les ministres des Finances, réunis à Luxembourg, ont approuvé un compromis, a annoncé l'Irlande, qui exerce la présidence tournante du Conseil de l'UE. Cet accord, approuvé à la quasi-unanimité (seule la Belgique s'étant abstenue) prévoit un renforcement des moyens de l'Esma, l'autorité européenne des marchés qui sera chargée de superviser les grands acteurs du secteur, comme le demandait Paris. Il entérine dans le même temps l'exclusion de son périmètre d'action de Deutsche Börse, l'opérateur de la Bourse de Francfort, comme le réclamait Berlin. C'est "un pas très important et significatif" pour l'investissement et l'emploi en Europe, a estimé le ministre allemand des Finances Lars Klingbeil, se disant "reconnaissant que chacun ait fait des compromis". "Nous avons réussi, en mettant chacun de l'eau dans notre vin, à obtenir un résultat qui est bon pour tout le monde", a abondé son homologue français Roland Lescure, saluant "une grande journée pour l'Europe". Cependant, la Commissaire européenne aux services financiers, Maria Luis Albuquerque, a jugé que ce compromis était "insuffisant", regrettant en particulier l'exclusion de Deutsche Börse du périmètre d'action de l'Esma, ainsi que de nombreux acteurs des cryptomonnaies.

La réforme en question consiste à renforcer les pouvoirs de l'Esma, basée à Paris et qui a aujourd'hui un simple rôle de coordination, au détriment des régulateurs boursiers nationaux, comme la BaFin en Allemagne ou l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France. S'il avait déjà été endossé par les grandes économies européennes, France et Allemagne en tête, ce projet de création d'un superviseur boursier commun avait été critiqué par plusieurs pays dont l'Irlande ou le Luxembourg, qui craignent d'y perdre des plumes vu le poids prépondérant du secteur financier dans leurs économies. Mais ces derniers mois, l'Irlande a travaillé d'arrache-pied à un compromis.

"Le projet d’une génération"

Pour la Commission européenne, qui avait présenté cette réforme fin 2025, la supervision centralisée des marchés est une étape indispensable à la réalisation de "l'Union de l'épargne et de l'investissement". Un plan ambitieux qui vise à dynamiser l'économie européenne en mobilisant au service des entreprises des milliers de milliards d'euros d'épargne qui dorment actuellement sur des livrets bancaires. Cet accord "est une étape majeure pour approfondir l'union de l'épargne et de l'investissement, qui va renforcer la compétitivité européenne sur le long terme", a salué le ministre irlandais Simon Harris. C'est "le projet de notre génération", "tout aussi important que l'a été l'euro" à l'époque,

avait souligné en mars la présidente de l'AMF, Marie-Anne Barbat-Layani. La réforme n'est pas encore totalement sur les rails : les 27 devront encore négocier un accord final, dans les mêmes termes, avec le Parlement européen. Les eurodéputés, de leur côté, n'ont pas encore arrêté leur position mais Bruxelles pousse pour que le projet soit validé d'ici la fin de l'année, dans le cadre de sa feuille de route "One Europe, One Market", visant à parachever à marche forcée l'intégration du marché unique européen.

Moyens d’agir

L'accord trouvé vendredi a permis de trancher les deux dernières questions qui étaient jusqu'ici non résolues. D'un côté, la France a obtenu un renforcement de la capacité des moyens de décision de l'Esma, et une clarification de ses rapports avec les autorités boursières nationales, pour qu'elle puisse agir efficacement, surtout en cas de crise financière. De l'autre, l'Allemagne a obtenu que l'opérateur de la Bourse de Francfort, le groupe Deutsche Börse, soit exclu du périmètre d'action de l'Esma qui inclura des plateformes boursières, chambres de compensation, dépositaires de titres, et s'étendra également à des acteurs du secteur des cryptomonnaies. Plusieurs critères ont été fixés en ce sens. Toutefois, il est prévu qu'ils soient revus au bout de deux ans.

Agence

POUR LA CHINE

Les accords commerciaux avec l’UE permettent «d’éviter l’escalade»

La Chine a salué samedi les compromis dégagés la veille avec l'Union européenne (UE) sur le commerce, notamment sur les véhicules hybrides chinois, estimant qu'ils permettent d'«éviter une escalade» et constituent «un nouveau départ». L'UE s'affiche depuis plusieurs mois déterminée à agir pour contrer l'important déficit commercial avec le géant asiatique (un milliard d'euros par jour depuis 2025), qui a des répercussions sur l'industrie (notamment automobile) et l'emploi européens. Vendredi soir, après deux jours d'entretiens à Pékin entre le commissaire européen au Commerce Maros Sefcovic et le ministre chinois du Commerce Wang Wentao, les deux parties ont annoncé une série de mesures d'apaisement, rassurantes pour l'Europe sur les véhicules hybrides chinois ou les terres rares. L'issue de ces négociations «constitue un nouveau départ, non un aboutissement», a dit samedi un porte-parole du ministère chinois du Commerce, dans un communiqué proposant la lecture par Pékin des négociations. «Les résultats et consensus auxquels sont parvenues la Chine et l'UE démontrent pleinement qu'elles ont la volonté et la sagesse de gérer et de régler leurs divergences par le dialogue et la concertation, ce qui a permis d'éviter une escalade des frictions», a-t-il indiqué. Maros Sefcovic a assuré vendredi devant la presse que la Chine avait accepté de modérer le flux de véhicules hybrides entrant sur le marché européen, une décision susceptible de stopper l'arrivée de millions de ces voitures dans les prochaines années. Il n'a pas fourni de précisions sur les termes de cette entente. Le ministère chinois n'en a pas apporté davantage. Il a salué une mesure qui permet de faire baisser les tensions tout en «sauvegardant les intérêts concrets des entreprises chinoises exportatrices» de ces voitures, dont la compétitivité en matière de prix et de performances pèse fortement sur les constructeurs européens. La Chine s'était par ailleurs déclarée «disposée à continuer à faciliter (l'octroi de) licences pour l'approvisionnement en terres rares» vers l'Europe, selon une déclaration conjointe publiée vendredi, un enjeu majeur des relations entre l'UE et la deuxième économie mondiale. D'un ton résolument optimiste, le ministère chinois a estimé samedi que Pékin et Bruxelles disposaient d'un «potentiel de coopération considérable», citant notamment les nouvelles énergies, l'intelligence artificielle (IA) ou l'économie numérique. Les résultats des négociations commerciales de Pékin seront présentés aux chefs d'Etat et de gouvernement européens réunis en sommet la semaine prochaine à Bruxelles, a indiqué vendredi Maros Sefcovic. «C'est là que sera prise la décision finale» sur la suite, a-t-il dit.

R. I.

AVEC DES OUTILS GRATUITS ET DES FAILLES ANCIENNES

Le FBI alerte sur des pirates qui vident des boîtes mail

Des pirates informatiques liés à l'entreprise chinoise Integrity Technology Group pillent depuis 2021 les messageries d'administrations et d'hôpitaux. Dix agences de sept pays, dont le FBI et le renseignement espagnol, alertent les organisations sur leurs méthodes.



Selon le département de la Justice américain, cette société pékinoise exploitait le botnet de plus de 200 000 routeurs et caméras démantelé par le FBI en septembre 2024. Washington l'a sanctionnée en janvier 2025, et Londres a gelé ses avoirs en décembre. Le FBI et neuf agences partenaires reconstituent cette fois chaque étape des intrusions, dans un avis conjoint. Pour vider des boîtes mail entières, ces pirates utilisent des outils gratuits et des failles connues depuis des années, avant de mettre les messages volés à la disposition de tiers.

Des e-mails volés à la demande

Pour les dix agences signataires, Integrity Technology Group est une société à but lucratif en lien avec le gouvernement chinois. Ses employés conçoivent des outils

d'intrusion destinés à la vente et piratent eux-mêmes des réseaux à travers le monde. Christopher Wray, alors directeur du FBI, avait affirmé en 2024 que le président de l'entreprise reconnaissait publiquement des années de collecte de renseignements « pour les agences de sécurité du gouvernement chinois ». Integrity a répondu en janvier 2025 que les accusations américaines n'avaient aucun fondement, dans une déclaration à la Bourse de Shanghai relayée par l'Associated Press.

Le FBI a récupéré une archive de courriels volés à des administrations, des forces de l'ordre, des systèmes de santé et des institutions religieuses d'Asie du Sud-Est. Les pirates réservaient parfois l'accès à ces données aux seules adresses IP de Xiamen, dans le sud-est de la Chine. Pour aspirer les boîtes mail, ils lancent le script

PHP Curlc4.txt. Les courriels sont récupérés par Exchange Web Services, puis compressés et parfois chiffrés avant leur envoi vers un serveur distant. Avec le programme office-cli, les pirates accèdent en parallèle à des comptes Microsoft 365 grâce à des identifiants d'application légitimes. D'après les agences, les équipes de sécurité ne voient dans ces connexions qu'un usage normal.

Le butin circule ensuite hors du groupe. Les pirates entretiennent une application web ouverte à des tiers, dont les utilisateurs ajoutent quelques paramètres à une adresse URL pour lire les courriels d'un compte précis. Les agences taisent leur identité.

Des outils gratuits et des failles anciennes

Les pirates repèrent leurs proies avec des

scanners open source en accès libre sur GitHub, Nmap et masscan en tête. Les agences en déduisent une « tendance à rechercher des cibles plus vulnérables ». Ils disposent en outre de MicroScan depuis au moins 2017. Plus de 1 300 scripts de test d'intrusion sont réunis dans cette application Python, prêts à éprouver WordPress ou Apache Struts.

Les agences listent huit failles exploitées avec succès. La plus ancienne, dans GNU Bash, remonte à 2014. La plus récente, dans le CMS Strapi, date de 2023, et cinq d'entre elles viennent d'entrer au catalogue de la CISA consacré aux failles exploitées lors d'attaques réelles. Les pirates testent également quelques mots de passe courants sur de nombreux comptes Exchange et Microsoft 365 avec l'outil open source EBurst.

Une fois dans le réseau, ils installent le VPN SoftEther et le renommement souvent conhost.exe ou dllhost.exe pour le faire passer pour un fichier Windows. Les équipes de sécurité ont peu de chances de le repérer, car SoftEther est un logiciel légitime. Les agences recommandent d'exiger la double authentification sur les webmails et les VPN, et d'appliquer les correctifs des huit failles listées.

Elles fournissent enfin 39 pages d'indicateurs de compromission, avec des adresses IP et des noms de domaine parfois vieux de dix ans, à vérifier avant tout blocage.

En recoupant cette liste, The Hacker News a retrouvé dix adresses IP associées en 2024 aux serveurs de commande du botnet démantelé. Leurs dates de dernière activité ne concordent pas d'un avis à l'autre.

NVIDIA fonce vers les 6 000 milliards de dollars : le danger ne vient pas de là où on l'attend

L'explosion des investissements dans l'intelligence artificielle continue de propulser NVIDIA vers des sommets jamais atteints en Bourse. Le fabricant de puces semble pourtant arriver à un point où ses plus gros clients pourraient aussi devenir ses concurrents les plus gênants. NVIDIA n'est plus très loin d'un territoire où aucune entreprise n'a encore posé le pied. Sa capitalisation a frôlé les 5 800 milliards de dollars début octobre avant de revenir autour de 5 550 milliards le 8 octobre. À ce rythme, le cap symbolique des 6 000 milliards n'a plus rien d'inimaginable, même si le parcours reste loin d'être parfaitement linéaire.

Après 3 000, 4 000 puis 5 000 milliards, le prochain record est en vue

Apple avait été la première entreprise à franchir les 3 000 milliards



de dollars de valorisation en janvier 2022. NVIDIA a depuis accéléré la cadence en atteignant les 4 000 milliards le 9 juillet 2025, puis les 5 000 milliards le 29 octobre suivant. Cette envolée repose d'abord sur une réalité très concrète. Les

géants du cloud et de l'IA continuent d'engloutir des sommes considérables dans leurs centres de données, où les puces Blackwell occupent une place centrale. Le chiffre d'affaires trimestriel de NVIDIA a ainsi plus que doublé sur un an pour atteindre 96,2 milliards

de dollars. Le groupe dispose également d'une énorme capacité de rachat de ses propres actions avec une enveloppe encore disponible de 235 milliards de dollars. De quoi offrir un soutien supplémentaire au cours lorsque les conditions s'y prêtent. NVIDIA ne compte évidemment pas s'arrêter à Blackwell. La génération Rubin doit prendre le relais alors que l'inférence et les agents IA réclament toujours davantage de puissance de calcul. Plus loin se profilent aussi la robotique et la conduite autonome, deux marchés encore modestes face aux centres de données, mais susceptibles de devenir de nouveaux moteurs de croissance.

Le plus gros danger pourrait venir de ses meilleurs clients

La concurrence traditionnelle n'a

toutefois pas disparu. AMD pousse sa gamme Instinct et tente de grignoter une partie du marché des accélérateurs pour l'IA. La menace la plus intéressante vient cependant des entreprises qui achètent aujourd'hui les GPU NVIDIA par dizaines de milliers. Google développe ses propres TPU, Amazon ses puces Trainium et d'autres géants technologiques cherchent eux aussi à concevoir davantage de composants en interne. Chaque calcul effectué sur une puce maison est potentiellement un calcul et une entrée d'argent qui échappent à NVIDIA. Une autre limite pourrait être beaucoup plus terre à terre. Construire des centres de données demande des capitaux immenses, mais aussi suffisamment d'électricité pour les alimenter. NVIDIA reconnaît elle-même que les contraintes de financement et d'infrastructure peuvent ralentir certains projets.

POUR BARRER LA ROUTE AUX CHINOIS

Le patron de Bugatti a la solution, mais elle ne va pas plaire à tout le monde

Imaginez un monde où les seuls endroits où vous pouvez manger à l'extérieur sont des restaurants étoilés, où les seuls magasins de vêtements commercialisent de la haute couture, et où les seuls hôtels disponibles sont des palaces. Ce monde, c'est un peu celui du patron de Bugatti, Mate Rimac, qui explique que la solution face aux Chinois est... le luxe.



Le monde de Mate Rimac, patron de Bugatti et Rimac, ce sont des voitures à plusieurs millions d'euros. Dans ce monde là, une Bentley ou une Porsche sonne presque comme un modèle de "petite" gamme. C'est évidemment un poil exagéré, mais c'est aussi ce que l'on pourrait partiellement retenir de sa petite sortie médiatique organisée sur son compte Instagram. Se filmant lui-même du côté de Marbella entouré de luxueuses anglaises, le jeune patron, qui on le rappelle avait débuté son aventure en convertissant une BMW E30 à l'électrique, rappelle les difficultés de l'industrie européenne. Et notamment la

concurrence acharnée chinoise, qu'il ne faudrait selon lui surtout pas chercher à suivre.

Produire peu, mais vendre cher

Sans trop savoir si sa vidéo tient du lard ou du cochon, l'homme propose quelques idées. Et pour illustrer ses propos, quoi de mieux que l'intérieur d'une Bentley des années 90 : bois massif, aluminium, tapis très épais et surtout... pas d'écrans. Vous pourriez dire : « Une voiture de luxe n'est pas pour tout le monde ; il faut fabriquer une voiture pour tout le monde. » Eh bien, je ne suis pas d'accord. Nous devons

trouver notre créneau, comme les Suisses l'ont fait pour l'horlogerie... Ils ne produisent que 5 % des montres mondiales, mais réalisent 90 % des bénéfices de l'horlogerie. C'est soit ça, soit il n'y aura pas de futur parce qu'il sera impossible de rivaliser avec les Chinois

L'exemple Porsche ?

Derrière la vitrine luxueuse présentée par Rimac qui a de quoi prêter sourire, et l'idée de ne faire que des voitures haut de gamme proprement impossible pour survivre (rappelons que des centaines de milliers d'emplois chez les constructeurs

et équipementiers dépendent directement des ventes à "gros volumes" de véhicules grand public), le fait est que Mate Rimac n'a probablement pas totalement tort. En cause, notamment, les constructeurs premium allemands accusés par certains d'avoir trop voulu jouer dans la surenchère d'écrans et de technologie pour ne pas perdre la face devant des Chinois 30 % moins chers. Mais si, justement, la bonne idée était de revenir un peu en arrière et de faire des véhicules se rapprochant des standards des années 90 ? Peu de tactile, des matériaux de qualité, et un produit désirable construit autour de deux axes, la robustesse et la motorisation. Sans omettre évidemment les qualités routières. Et puis, la relative lassitude grimpanche des automobilistes face à l'invasion des écrans et du tout tactile, source de multiples distractions.

Porsche est peut-être l'exemple parfait de cette réflexion. Après avoir investi des années pour faire plus de volumes, la marque s'est-elle perdue en chemin ? Aujourd'hui, elle se heurte de plein fouet à la concurrence en Chine et doit revoir sa stratégie. Laquelle ? Faire des voitures plus chères et exclusives, mais en vendre moins. Sauf que cette politique ne s'applique pas à des constructeurs généralistes qui, eux, subissent de plein fouet la nouvelle vague asiatique. Et miser sur des matériaux de meilleure qualité et une plus grande finition dans une Clio ferait encore grimper les prix de modèles neufs déjà devenus chers pour le foyer européen moyen.

Tesla Roadster : neuf ans d'attente, jusqu'à 250 000 dollars versés... et des clients qui y croient encore

Présenté en 2017, le Tesla Roadster n'a toujours pas été livré à ses premiers clients. Certains ont pourtant versé jusqu'à 250 000 dollars pour réserver leur exemplaire. À quelques jours d'une nouvelle présentation annoncée le 15 octobre au Texas, le Wall Street Journal est allé à la rencontre de ces acheteurs qui attendent depuis près de neuf ans. Entre impatience, doutes et fidélité parfois étonnante, leurs témoignages racontent une histoire assez singulière. Neuf ans après sa première apparition, le Tesla Roadster de deuxième génération reste une promesse. Dévoilée en novembre 2017, la sportive électrique devait initialement entrer en production en 2020. Depuis, les reports se sont succédé, sans qu'aucun exemplaire de série ait été livré. Pourtant, certains clients ont engagé des sommes considérables pour figurer parmi les premiers propriétaires. Dans une enquête publiée il y a quelques jours, le Wall Street Journal raconte notamment l'histoire de Todd Haushalter, un dirigeant du secteur des jeux en ligne installé à Las Vegas. Quelques semaines après la présentation du



Roadster, il avait versé 250 000 dollars pour réserver l'un des 1 000 exemplaires de la série Founders. Une somme qui, depuis près de neuf ans, reste immobilisée, alors même qu'il ne connaît toujours pas le prix définitif de la voiture. L'attente a fini par susciter quelques inquiétudes. Haushalter a notamment écrit au conseil d'administration de Tesla, sans obtenir de réponse. Puis, le 12 septembre dernier, il a reçu sa première communication concernant le véhicule

depuis son versement : une invitation à l'événement de présentation, désormais annoncé pour le 15 octobre à Waco, au Texas. Malgré tout, il espère toujours découvrir une voiture qui surpasse largement toutes les autres en matière de performances.

Certains ont abandonné... et le regrettent presque

Phil Trubey, entrepreneur californien, a lui aussi déboursé un quart de million de dollars pour un

Roadster Founders. Il prévoit de se rendre au Texas avec son fils pour assister à la présentation. Curieusement, les performances extrêmes promises par Elon Musk ne constituent même pas sa principale préoccupation : sa Tesla Model S lui procure déjà des accélérations qu'il juge presque excessives.

Tous les clients n'ont cependant pas conservé leur réservation. Un collectionneur automobile texan, Jerry Heasley, a obtenu en 2025 le remboursement des 50 000 dollars versés en 2017 pour un Roadster classique. Il avait fini par retourner sa veste, craignant de ne jamais recevoir sa voiture. Mais à l'approche de la présentation, il s'est remis à douter. Mais dans l'autre sens ! Il se demande désormais s'il n'aurait pas dû patienter davantage. Sam Altman, patron d'OpenAI, avait lui aussi tenté d'annuler sa réservation de 50 000 dollars. En octobre 2025, il expliquait sur X avoir été très enthousiaste à l'idée de posséder ce Roadster, tout en reconnaissant que "sept ans et demi, c'est long à attendre". La réponse d'Elon Musk, avec lequel il entretient des relations particulièrement conflictuelles, ne s'est pas

faite attendre. Et surtout, il n'a pas expliqué les retards : "Tu as volé une organisation à but non lucratif", lui avait-il lancé. Musk avait par ailleurs affirmé que l'acompte d'Altman avait été remboursé.

Bientôt présentée, mais pas livrée

Pour comprendre cette fidélité de certains clients, il faut revenir aux promesses initiales. En 2017, Tesla annonçait un 0 à 96 km/h en 1,9 seconde, une vitesse maximale supérieure à 400 km/h et près de 1 000 km d'autonomie. Depuis, Elon Musk a encore relevé les ambitions, évoquant une accélération en moins d'une seconde, voire des technologies issues de SpaceX susceptibles de faire décoller brièvement la voiture. Autant d'annonces qui restent à démontrer sur un modèle de série. Le rendez-vous du 15 octobre pourrait enfin permettre de découvrir ce que Tesla a réellement développé. Mais il ne faut pas confondre présentation et commercialisation : aucun calendrier ferme de livraison n'est précisé. Pour les clients qui ont réservé leur Roadster en 2017, on est encore loin de pouvoir en prendre le volant.

Mots fléchés

Pauvreté	↘	Frénésies	↘	Troisième personne	↘	Esprit	↘	Terme de répétition	↘	Enfin !	→		
Gentiment		Liquides condimentés		Sottement		Mystère				Vice			
	↘		↘		↘		↘				↘	Prénom étranger	Dénégation
												↘	↘
Prudence	→							Chefs	→				↘
Coiffure													
	↘												
					Dirigeant yougoslave		Petite trompe	→					
							Saisons	↘					
Sourire	→												
Tranquille								Cervidé	→				
	↘												
			Petit morceau	→						Ce qu'on respire	→		
										Effluves	↘		
Abri douillet		Intestin		Personne	→			Nationaliser		Braise		Grand lac	Brais
	↘	↘						↘	↘			↘	↘
			Arbres	→									
			Ossuaire	↘									
Nonchalant	→												
Blessé					Télégramme		Haute coiffure	→					Délogement
	↘												↘
				Arme automatique	→			Établit	→				
				Courbe	↘								
Agacé			Figure géométrique	→				Division d'un ouvrage	→				Copain
	↘		Éliminer	↘									
							Galerie	→				Ante meridiem	↘
							Raciste	↘				Voisin de la morue	
Culotte		Prières	→					Habitante d'un département		Propage	→		
	↘	Personnage de la table ronde	↘										
					Note de musique	Première femme	→			Paysage		Eau-de-vie	→
										↘			
Commune du nord	→					Licorne des mers	→						Se révolter
Frère de mon père													↘
	↘					Métal précieux	→		Pierre tombale		Dune désertique	→	
								↘					
Ancienne Europe	→			Frère de Caïn		Place	→				Magicienne	→	
Après bis											Connais		
	↘										↘		
			Ceinture jaune	↘		Tube	→			Ancienne Thaïlande	→		
Sépulture		Fleuve russe	→			Risque	→			Être supérieur	→		
	↘	Actionné	↘							Manillon	↘		
						Criai	→					Indium	→
Recouverte de tuiles	→							Broussaille	→				

ACCIDENTS DE LA ROUTE
15 décès et 446 blessés en 48 heures

Quinze (15) personnes sont décédées et 446 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la circulation survenus ces dernières 48 heures à travers plusieurs wilayas du pays, indique, samedi, un bilan de la Protection civile. Les bilans les plus lourds ont été enregistrés au niveau de Batna avec (4) morts et (3) blessés et à Bouira, avec (3) décès. Par ailleurs, les secours de la Protection civile ont procédé à l'extinction de (2) incendies à Jijel et à Bejaia.



NOBEL DE LA PAIX
La juriste sud-africaine
Navi Pillay lauréate

Le prix Nobel de la paix a été décerné vendredi à la juriste sud-africaine Navanethem "Navi" Pillay, âgée de 85 ans, en reconnaissance de ses efforts pour promouvoir la paix et le droit international. Navi Pillay a notamment présidé la commission d'enquête indépendante de l'ONU sur la Palestine, chargée d'enquêter sur les violations du droit international dans le contexte du génocide sioniste dans la bande de Gaza, depuis le 7 octobre 2023.

"La lauréate de cette année a joué un rôle déterminant pour garantir que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide fassent l'objet de poursuites judiciaires", a indiqué le comité Nobel dans un communiqué, qui a salué son "courage" et "intégrité" exceptionnels.

"Dans une époque marquée par des défis existentiels - notamment un nombre de guerres et de conflits que le monde n'avait pas connu depuis longtemps - le droit international n'est plus seulement un complément à la paix et à la sécurité. C'est une nécessité absolue", a ajouté le jury. Jeune avocate d'origine indienne dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, devenue juge et Haut-commissaire aux droits de l'homme à l'ONU (2008-2014), Mme Pillay a l'art de traiter des dossiers difficiles. Sa carrière l'a menée des cours sud-africaines, où elle a défendu les activistes anti-apartheid et obtenu des droits cruciaux pour les prisonniers politiques, au Tribunal pénal international pour le Rwanda, en passant par la Cour pénale internationale (CPI). Elle a présidé la commission chargée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU d'enquêter sur les atteintes aux droits en Palestine occupée. Le Nobel de la paix à Navi Pillay témoigne "de la nécessité et de la valeur" des droits humains, a salué, immédiatement après l'annonce, l'ONU.

R E.

COMMERCE MONDIAL DE
MARCHANDISES
L'OMC revoit à la hausse
ses prévisions de
croissance

Le commerce mondial de marchandises résiste bien mieux que prévu à la crise au Moyen-Orient, soutenu par l'adaptation des chaînes d'approvisionnement et l'essor des investissements dans l'IA, conduisant l'OMC à relever jeudi sa prévision de croissance.

Les économistes de l'Organisation mondiale du commerce tablent désormais sur une hausse de 3,9 % du volume du commerce mondial de marchandises en 2026 (contre 1,9 % anticipé en mars) puis de 4,1 % (contre 2,6 % anticipé en mars) en 2027.

Le PIB mondial devrait, lui, progresser de 2,6 % cette année et de 2,9 % l'an prochain. Selon l'OMC, les investissements importants dans l'intelligence artificielle (IA) ont donné "une forte impulsion" au commerce des marchandises. Ce dernier a progressé de 3,5 % au premier semestre 2026, dépassant les attentes de l'OMC.

L'organisation souligne notamment que les exportations mondiales de pétrole brut n'ont reculé que d'environ 6 % et celles de GNL (gaz naturel liquéfié) de 1 % et que le trafic mondial de conteneurs a même, lui, augmenté de 3,9 % sur les sept premiers mois de 2026.

Le volume du commerce des services devrait progresser de 3,3 % en 2026 (contre 4,8 % anticipé en mars), avant d'accélérer à 6,4 % l'an prochain (contre 5,1 % anticipé en mars), selon l'OMC. Ce secteur a progressé de 14 % sur un an au premier trimestre 2026, puis de 10 % au deuxième.

R E.

SEMAINE DE L'ÉNERGIE À RIYAD

L'Algérie participe avec deux ministres

Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, et le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, prennent part aux activités de la Semaine de l'énergie, organisée à Riyad, en Arabie saoudite, du 11 au 15 octobre 2026, à l'invitation du ministre saoudien de l'Énergie, le prince Abdelaziz ben Salman ben Abdelaziz Al Saoud, indique un communiqué du ministère des Hydrocarbures.

Cette rencontre internationale réunit des ministres de l'Énergie, des responsables du secteur énergétique, des dirigeants de grandes entreprises, des représentants d'organisations internationales ainsi que des experts venus de différents pays. Les travaux seront notamment marqués par la tenue de la 17^e réunion ministérielle du Forum international de l'énergie (IEF17), prévue le 11 octobre, et du 25^e Congrès mondial du pétrole, organisé par WPC Energy du 12 au 15 octobre. La cérémonie officielle d'ouverture de ce dernier est prévue le 12 octobre au Centre des expositions et des conférences Riyadh Front.

La participation des deux ministres s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Algérie visant à consolider sa présence dans les grandes rencontres in-

ternationales consacrées à l'énergie et à renforcer le dialogue et la coopération avec les pays producteurs et consommateurs, les organisations internationales ainsi que les grandes entreprises opérant dans ce secteur.

Cette participation constitue également une occasion d'échanger sur les évolutions des marchés mondiaux de l'énergie et leurs perspectives, notamment en matière de sécurité énergétique, de stabilité des marchés, de sécurité de l'approvisionnement, de demande, d'investissement et de commerce énergétiques. Les discussions porteront également sur l'innovation, les nouvelles technologies et les transformations que connaît le système énergétique mondial, en vue d'identifier de nouvelles possibilités de coopération, de partenariat et d'investissement.

Un rôle actif au sein
du Forum international de l'énergie

La participation de l'Algérie à la 17^e réunion ministérielle du Forum international de l'énergie revêt une importance particulière, au regard de son rôle au sein de cette organisation. Le pays est membre permanent de son Conseil exécutif et a déjà accueilli à

Alger la 15^e réunion ministérielle du Forum, illustrant son engagement en faveur du dialogue et de la concertation entre les pays producteurs et exportateurs d'énergie et les pays consommateurs.

En sa qualité de producteur et d'exportateur de pétrole et de gaz, l'Algérie accorde une importance particulière à cette plateforme internationale, qui offre un cadre de dialogue direct entre les différents acteurs du marché énergétique mondial. Les échanges au sein du Forum portent notamment sur la sécurité de l'approvisionnement et de la demande, la stabilité des marchés, les investissements, les infrastructures énergétiques et le partage des données. Ces concertations contribuent à une meilleure compréhension des évolutions du marché mondial et des défis auxquels le secteur est confronté.

À travers la réunion ministérielle IEF17, le Congrès mondial du pétrole et les différentes activités organisées en marge de ces événements, la Semaine de l'énergie à Riyad constitue un espace d'échange d'expériences et d'analyses sur les enjeux actuels et futurs du secteur énergétique, tout en offrant des perspectives de renforcement de la coopération internationale.

Synthèse R E.

SAHARA OCCIDENTAL

L'autodétermination, une référence fondamentale
dans l'approche de l'ONU

Le dernier rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la question du Sahara occidental confirme que le cœur de ce dossier demeure lié au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, en tant que droit inhérent et imprescriptible, a indiqué le politologue et expert en questions géopolitiques et sécuritaires, Ahmed Mizab.

Dans une déclaration à l'APS, Mizab a affirmé que ce droit constitue "une référence fondamentale" dans l'approche des Nations unies à l'égard de ce dossier. "L'importance de cette confirmation tient au fait que le statut final du Sahara occidental n'est toujours pas réglé et qu'aucun règlement politique ne saurait faire abstraction de la volonté du peuple sahraoui ni préjuger de l'issue de l'exercice de son droit à l'autodétermination", a précisé l'expert.

Pour lui, la question est, au fond, non pas simplement un différend politique ou régional, mais une question de décolonisation inscrite depuis des décennies à l'ordre du jour des Nations unies.

"Dans cette perspective, la relance du

processus politique ne prend véritablement son sens que dans la mesure où elle contribue à permettre au peuple sahraoui d'exercer librement son droit à l'autodétermination, dans le respect de la légalité internationale et avec les garanties nécessaires", a-t-il expliqué.

L'expert en questions géopolitiques et sécuritaires a estimé que la prorogation du mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) confirme "la permanence de la responsabilité de l'ONU à l'égard de cette question, ainsi que l'importance de préserver le mécanisme onusien lié au processus politique et à l'exercice, par le peuple sahraoui, de son droit. "Il importe également de maintenir une distinction claire entre les parties au conflit et les Etats voisins.

Le Maroc et le Front Polisario sont les deux parties directement concernées par le conflit, tandis que l'Algérie demeure un Etat voisin et observateur, qui soutient le processus onusien et réaffirme son attachement aux principes du droit international et au

droit des peuples à disposer d'eux-mêmes", a-t-il dit.

Dans ce sens, M. Mizab a indiqué qu'il ne considère pas le dernier rapport de Guterres comme "une simple reconduction technique du mandat de la MINURSO", mais comme "la confirmation que la question du Sahara occidental n'est pas juridiquement ou politiquement close et que le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination demeure un droit inhérent".

Il a ajouté qu'"il ne saurait y avoir de règlement juste, durable et définitif de la question du Sahara occidental sans permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit imprescriptible, librement et sans contrainte, dans le cadre de la légalité internationale".

Le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, avait réaffirmé, dans son dernier rapport annuel sur le Sahara Occidental, le droit inaliénable du peuple sahraoui à autodétermination, tout en exprimant sa profonde préoccupation face à la situation des droits de l'homme dans le territoire occupé.

APS